

La Conférence

1

ANNÉE JUDICIAIRE 1997-1998 * N° 1 * SEPTEMBRE - OCTOBRE 1997

sommaire

3 éditorial

5 stagiaires

Avocats stagiaires, otages de
l'aide légale
par Patricia Jaspis

Lettre aux stagiaires
par Marc Dal

Le mot du délégué des stagiaires
par Frédéric de Brouwer

11 dossier

La documentation juridique belge
électronique
par Florence Heenen

21 chroniques

21 Le droit qui change
par Jean-Cyril Veldekens

23 Chronique théâtrale
par Pierre Winand

26 Directoire du Jeune Barreau

28 Le prix Lejeune et Janson
par Emmanuel Cornu

30 échos

32 activités

32 Tournoi de tennis
avocats- magistrats

33 Tribune des grandes conférences

33 Week-end au Coq

34 Après-midi d'accueil des stagiaires

34 Soirée et dîner d'accueil des
stagiaires

35 Prix des anciens présidents

36 Match de football

36 Le procès Landru

37 Colloque «Internet sous le regard
du droit»

38 Colloque «La distribution commer-
ciale dans tous ses états»

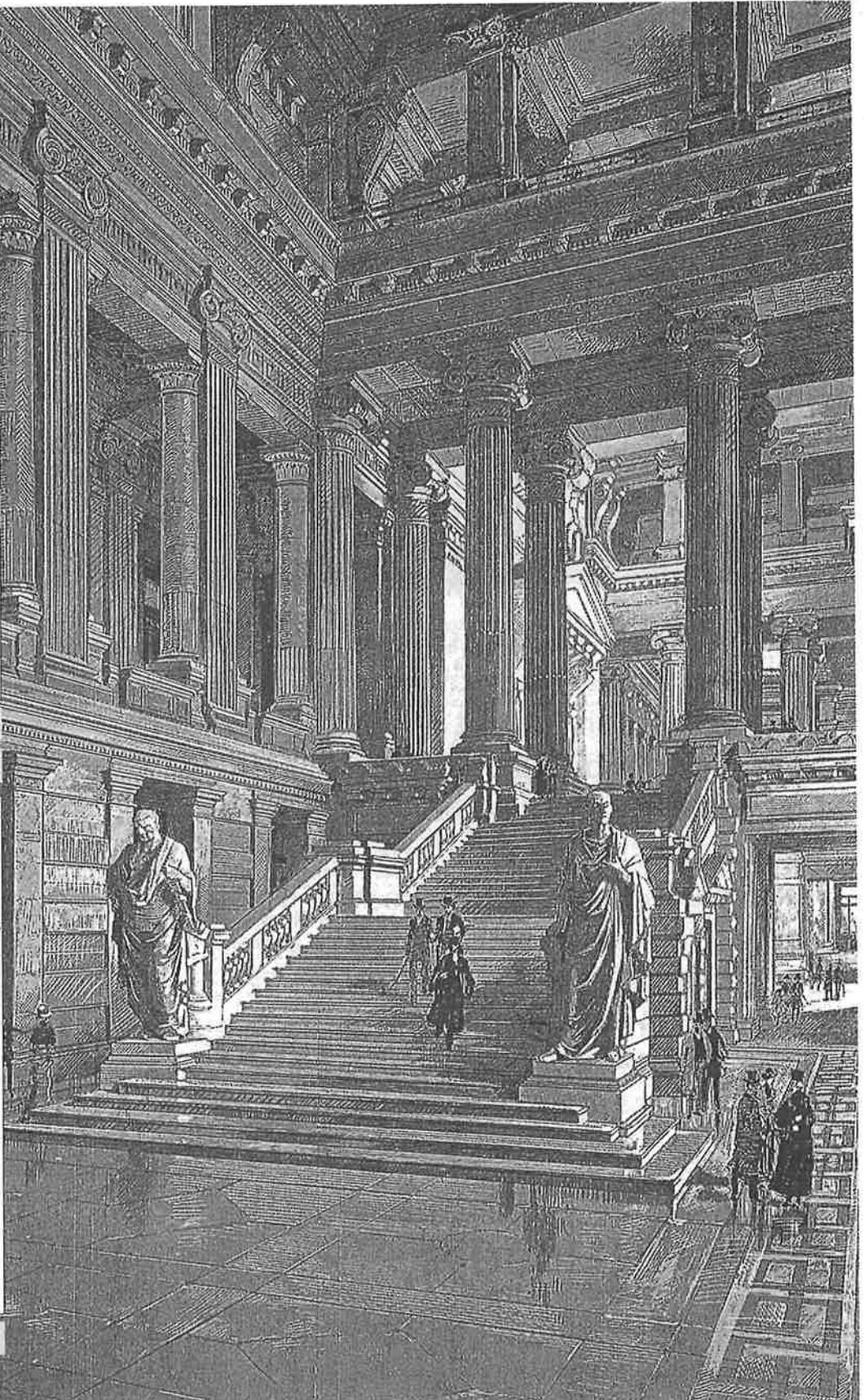
38 Semaine de sports d'hiver

39 Colloque «La fin du bail et son
contentieux»

39 Colloque «Contrats de travail»

40 Voyage : le Québec

42 agenda & info



BMW Brussels (Meiser): la confiance tout près de chez vous.



Découvrez un monde de confiance où la perfection est un objectif permanent pour votre voiture ou votre moto. Le professionnalisme du personnel s'appuie sur une infrastructure de haut niveau. Son sérieux, sa compétence et sa maîtrise technologique sont votre meilleure garantie pour vos entretiens et vos travaux de carrosserie.

BMW Brussels
Succursale de BMW Belgium s.a.

Avenue L. Mommaerts 2
1140 Bruxelles (EVERE)
Tél. 02/730 49 11



Si vous aimez conduire



Photo Jean Draguiez de Hailh

Traditionnellement, le premier éditorial du président nouvellement élu est consacré aux activités programmées dès le début de l'année judiciaire, mais bien qu'elles constituent la raison d'être même de la Conférence du Jeune Barreau, je m'en voudrais d'y consacrer les quelques lignes qui vont suivre. Il appartient au périodique dans son ensemble de vous les présenter et je ne désire pas vous priver du plaisir de le feuilleter jusqu'à sa dernière page.

J'aimerais en revanche profiter de la place qui m'est laissée pour émettre quelques réflexions plus générales relatives à l'esprit qui devrait marquer l'ensemble de nos activités et que ceux - trop peu nombreux par ailleurs et cela même est un sujet de préoccupation - qui m'ont écouté, voire peut-être entendu, lors de la toute récente assemblée générale de la Conférence me pardonnent d'en revenir aux thèmes que j'ai abordés à cette occasion. Leur importance mérite sans doute que nous nous y attardions une nouvelle fois.

J'avais été frappé, en assistant quelques jours plus tôt à l'assemblée générale de l'Ordre, d'entendre parler de paupérisation du barreau.

Hier du domaine de l'inquiétude, aujourd'hui du domaine de la réalité, c'est bien elle qui sera demain de celui du défi, un défi que devra relever le barreau tout entier, mais également la Conférence du Jeune Barreau.

Celle-ci a parfois donné l'impression de dépenser sans compter, mais il ne faudrait pas lui faire un injuste procès : le luxe qui a entouré certaines de ses activités n'était-il pas dans l'air du temps, sans oublier qu'il s'agissait souvent bien plus d'une image qu'elle donnait d'elle-même - ou qu'elle laissait d'autres donner d'elle-même - que d'une réalité bien tangible.

Peu importe cependant car les temps ont changé et nous imposent un effort de rigueur et de simplicité.

La rigueur n'est pas uniquement nécessité financière pour la Conférence, elle est aussi et même avant tout un devoir moral qui s'impose à chacun d'entre nous.

Il ne s'agit pas d'en faire moins - la lecture du programme de nos activités vous convaincra aisément du fait que telle n'est pas notre intention -, mais, lorsque l'occasion s'en présente, de le faire autrement.

Ne nous cachons pas l'étroitesse de notre marge de manoeuvre car il nous faut combiner deux impératifs antagonistes, celui d'un strict équilibre financier et celui d'une ouverture toujours accrue, laquelle suppose de tout mettre en œuvre pour rendre nos activités abordables au plus grand nombre, mais j'ai acquis la conviction que rien n'était impossible - à tout le moins à certains égards - pour peu que l'on y consacre le temps nécessaire.

Quant à la simplicité, cette simplicité qui doit nous faire oublier les relations de convenance ou nous réapprendre les vertus de la modestie, elle s'impose ... naturellement.

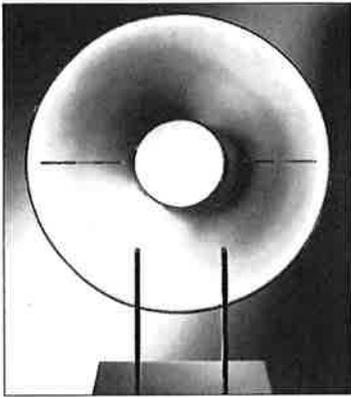
Sans elle, tout effort de rigueur ne pourrait que heurter la plupart d'entre nous et, de là, rester lettre morte, mais plus encore, c'est elle et elle seule qui nous permettra de répondre aux attentes d'un barreau en crise et plus particulièrement des plus jeunes, dont l'intégration est et reste une préoccupation prioritaire de la Conférence, même si elle n'est plus, loin s'en faut, son unique vocation.

La difficulté, il est vrai, est que le barreau a ceci de paradoxal qu'il est sans doute prêt à croire en la vertu de tels objectifs, mais aime à en critiquer la mise en œuvre.

Le risque mérite d'être pris.

Il n'enlève rien à ce qui constitue à mon sens la double caractéristique de la Conférence, lieu de rencontre privilégié et organe au service de l'ensemble du barreau, mélange de sérieux et de plaisir, d'action et de réflexion.

Au contraire, il en conditionne l'avenir.



*Création en argent et cristal.
La pureté du cristal symbolise le climat de
confiance entre banquier et client.
Le support en argent évoque le
professionnalisme traditionnel dont la
Kredietbank est garante.*

du

Private Banking KB

Savoir-faire
au

Partenariat

Aux 18e et 19e siècles, les particuliers fortunés et les grandes familles faisaient couramment appel aux services d'un conseiller que l'on appelait alors l'intendant. Cet homme de confiance, expert dans son domaine, gérait leur patrimoine jusque dans les moindres détails. Il est donc bien le précurseur du "private banker" d'aujourd'hui. Inscrit dans le cercle des proches de la famille, il en gère la fortune comme un frère ou un père.

A l'aube du 21e siècle, le Private Banking est devenu une notion universelle que chaque banque a intégré. Ou tenté d'intégrer. Car, pour en être vraiment proche, il faut pouvoir se baser sur une longue tradition. C'est le cas de la Kredietbank. Des liens solides et durables ont toujours existé entre elle et les familles entreprenantes de sa région, ce qui s'explique par un attrait commun du bien-être et du progrès ainsi que par l'établissement d'un contact personnel et d'une confiance mutuelle.

Grâce à la collaboration permanente avec le client, le patrimoine est géré en toute sécurité et discrétion. La Kredietbank élabore constamment des solutions et formules nouvelles qui répondent parfaitement aux exigences d'une gestion financière moderne et hautement personnalisée.

Tradition et savoir-faire sont donc les piliers d'un service de qualité bien inscrit dans son époque. Le secret du Private Banking selon la KB, c'est de faire de chacun de ses clients un partenaire privilégié. Nos directeurs d'agence sont à votre disposition pour de plus amples informations.

LA BANQUE QUI VOUS EST PROCHE



KREDIETBANK

Sauf pour quelques nostalgiques, la vision romantique de l'avocat pro deo - bonne conscience du Barreau - a fait son temps ; revendiquée depuis longtemps, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la profession, une réelle refonte de l'aide légale en Belgique semble enfin en vue.

Aux innombrables colloques et débats de ces dernières années, il manquait sans doute l'émotion populaire de l'été 96 et le réveil qui s'en est suivi pour que se concrétise enfin une volonté politique qui avait tout de l'Arlésienne.

"Service obligatoire" pour le stagiaire, loterie pour le consultant, le BCD est enfermé dans un double carcan : si le consultant ne choisit pas son conseil, celui-ci n'a pas davantage la possibilité de refuser les désignations.

Les plus démunis parmi les avocats défendent les plus démunis au sein de la société : l'aide légale est un des seuls services publics qui est quasi entièrement supporté et financé par ceux qui l'assurent. Même à 521 frs le point, il reste des frais non couverts, sans parler de rémunération ; le coût de l'infrastructure (secrétariat, locaux) est entièrement à charge de l'Ordre.

La gentillesse et l'attention de nombreux stagiaires et chefs de colonne ne compensent pas le manque d'expérience, d'encadrement et parfois la mauvaise volonté. Il ne sert à rien de s'aveugler : blessante pour ceux qui s'y dévouent, l'image négative du BCD n'en est pas moins réelle.

L'Ordre a la volonté d'assurer simultanément le service public qui lui est confié par la loi (art. 455 du C.J.) et la formation des jeunes avocats. Ce serait, à Bruxelles en tout cas, la justification du maintien des réunions de "colonne" où le justiciable balbutie parfois en quelques instants la tragédie de sa vie ainsi que du véritable purgatoire que constitue pour les chefs de colonne l'attente entre deux détenus à Forest ou St-Gilles.

Double mission impossible, avatar d'une conception passéiste de l'avocat philanthrope, elle porte en elle-même les germes de son échec : le justiciable ne se sent pas bien défendu par le jeune avocat qui manquera éventuellement de l'assurance nécessaire quand il ne fera pas preuve d'une certaine désinvolture, tandis que le stagiaire, débordé par le nombre de désignations, ne trouvera pas toujours auprès de son patron la disponibilité et les conseils nécessaires.

Le respect véritable des droits de la défense, de l'égalité des armes et du procès équitable commande que le principe du libre choix soit assuré à un double niveau :

- une aide légale de qualité doit être assurée par des avocats motivés et volontaires, versés dans les matières habituellement abordées, pouvant compter sur un outil performant (documentation de pointe).

- le justiciable doit pouvoir choisir son avocat librement.

Tout cela ne va pas sans un accroissement important de moyens financiers ; inutile d'épiloguer ici sur la part de budget dérisoire

allouée à la justice en général, à l'aide légale en particulier.

Si une réforme de qualité va de pair avec des moyens suffisants, le Barreau aurait bien tort de craindre qu'une nouvelle structure se mette en place en dehors de son sein bienveillant, donc en dehors de son contrôle. Le droit de regard du bailleur de fonds n'est pas nécessairement incompatible avec l'indépendance de la profession... à condition de poursuivre le même objectif.

Au demeurant, indépendamment des questions de moyens et de structures, quelques changements simples peuvent déjà être apportés, qui favoriseraient un accueil de meilleure qualité ainsi qu'une personnalisation de la formation du stagiaire : disparition des "leçons d'anatomie" et réception du consultant à deux (chef de colonne plus un stagiaire, sans toge, tour de rôle), évaluation individuelle des dossiers en cours à l'occasion d'entretiens, réunions de discussion sur dossiers par thèmes (en lien avec le cours CAPA?), instauration de permanences spécialisées constituées d'avocats expérimentés (à l'instar de la permanence étrangers)...

Le Carrefour des Colonnes est un lieu privilégié d'échange et donc de création, des groupes de réflexion existent, les structures ordinales peuvent être interpellées : si les avocats ne se préoccupent pas dès maintenant de la réforme de l'aide légale, ils devront prendre le train en marche... mais trop tard pour choisir sa destination. ■

Lettre aux stagiaires qui viennent de prêter serment

Marc Dal

Mes chers Confrères,

Vous venez de prêter serment dans la salle des audiences solennelles de la cour d'appel devant une impressionnante foule d'avocats, de magistrats et de parents émus. Vous avez été présentés aux bâtonniers du ressort de la cour, au premier président et au procureur général. Puis est venue la cérémonie de la rentrée judiciaire. Certains d'entre vous l'ont appréciée, d'autres l'ont trouvée quelque peu

longue. Quoiqu'il en soit, «sous réserve de non-opposition dans un délai de quinze jours à partir de l'affichage aux valves du barreau et du paiement du droit d'inscription», vous serez sous peu admis à la liste des stagiaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.

Vous attendrez quelques jours avant de recevoir la lettre du bâtonnier signalant votre admission à la liste des stagiaires et vous autorisant à porter la robe. Votre vie d'avocat commencera alors.

Après les fastes et l'émotion de la prestation de serment, des formalités administratives aussi exaltantes que le dépôt de photos d'identité au vestiaire et à la bibliothèque, ou encore le retrait de votre diplôme au bureau de consultation et de défense (le «B.C.D.»), vous attendent. Elles vous permettront de percevoir l'ambiance du palais en déambulant dans ses couloirs. Vous vous y perdrez. Vous fréquenterez le vestiaire, jetterez un oeil dans quelques salles d'audience. Vous croiserez des avocats marchant d'un pas rapide, d'un air très préoccupé, des prévenus menottés ainsi que les

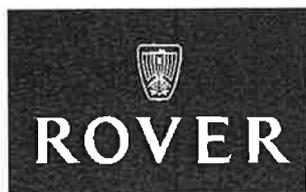
ROVER SÉRIE 400



Lorsque l'on veut investir dans une voiture, on est en droit de trouver réponse à chacune de ses exigences. Chez Rover, vous choisissez votre Rover exactement comme vous la voulez, jusque dans le moindre détail. 4 ou 5 portes, essence ou turbo diesel à injection directe, 5 vitesses ou automatique,

intérieur cuir ou velours, avec ou sans toit ouvrant, avec ou sans airbag passager, jantes en alliage au choix, couleurs, niveaux de finition... En tout 3.717 combinaisons possibles. A vous de décider, nous faisons le reste. La nouvelle Rover 400 : à partir de 529.000 FB TVAC

NOUS IRONS LOIN ENSEMBLE. ROVER.



ROVER IXELLES
Rue de Neufchâtel, 7-11
1060 Bruxelles
Tél.: 538.14.24 - Fax : 538.46.57

GRAND GARAGE ST MICHEL
Rue de L'Escadron, 35-43
1040 Bruxelles
Tél.: 732.44.00 - Fax : 736.51.31



LARCIER

**Ces ouvrages sont
en vente chez
Larcier**

Rue des Minimes 39
1000 Bruxelles
Tél. (02) 548 07 11

et

Fond Jean-Pâques 4
1348 Louvain-la Neuve
Tél. (010) 48 25 00
Fax (010) 48 25 19

**ou chez
votre libraire**

NOUVEAUTÉS

Principes généraux du droit des marchés financiers

Benoît Feron
Béatrice Taavernier
Préface de Jean-Louis Duplat

390 pages — 4600 BEF

La rupture du contrat de travail Chronique de jurisprudence 1992-1995

Pierre Blondiau
Thierry Claeys
Bernard Maingain
Éric Carlier

296 pages — 2350 BEF

Droit fiscal L'impôt des sociétés

Coll. "Précis de la Faculté de Droit de
l'Université catholique de Louvain"

Jacques Malherbe
Michel De Wolf
Christine Schotte
Préface de Maurice Cozian
446 pages — 4100 BEF

La vente

Yvette Merchiers

Les contrats spéciaux

Marie-France De Pover

Chronique de jurisprudence 1988-1995

Coll. "Les Dossiers du Journal des Tribunaux"

106 pages — 950 BEF

gardiens du palais dont l'enthousiasme et l'ardeur à la tâche font plaisir à voir.

Lorsque vous revêtirez pour la première fois votre robe d'avocat, votre sentiment de fierté sera grand. Il sera cependant de courte durée. Votre maître de stage vous aura chargé d'une périlleuse et importante mission: solliciter une remise ou prendre un jugement par défaut. Dès la sortie du vestiaire, la fierté deviendra inquiétude. Quelques minutes plus tard, vous vous retrouverez seul face à un magistrat et, le cas échéant, à un adversaire.

Vous traverserez alors l'esprit les questions que tout avocat s'est posées au début de son stage: « De quel côté de la barre dois-je me placer? Comment vais-je respecter les usages en donnant du «Maître untel» ou du «cher confrère » en lieu et place des classiques «Madame» ou «Monsieur»? Quelle attitude adopter à l'égard du magistrat et de mon adversaire? Comment réagir si le juge me pose une question dont je ne connais pas la réponse? ». Si les deux premières questions cesseront rapidement de vous préoccuper, les autres continueront de vous poursuivre tout au long de votre carrière.

Ah, l'angoisse de la première réunion de colonne! Vous serez impressionnés par les stagiaires de deuxième et troisième années. Ils n'ont que quelques mois d'ancienneté, et pourtant leurs connaissances vous sembleront infinies. Certains répondront à brûle-pourpoint aux questions des clients en prenant des airs de vieux routiers du palais. Ils

semblent incollables sur les règles de procédure les plus subtiles. Vous vous interrogerez: «Serai-je comme eux dans quelques mois?» La réponse est sans aucun doute positive.

La détresse humaine dans laquelle sont plongées les personnes qui se rendent au bureau de consultation et de défense est souvent bouleversante. Votre chef de colonne vous désignera votre premier client pro deo. Vous vous dirigerez avec lui vers la salle des pas perdus afin de prendre connaissance de son dossier. La distance à parcourir entre le local du B.C.D. et la salle des pas perdus vous semblera interminable. Vous réaliserez alors l'importante responsabilité qui pèse sur vos épaules. La confiance que vous témoignerez à votre client vous impressionnera. Il présentera son affaire comme étant la plus importante au monde et vous bombardera de questions. Ne pas vous identifier à votre client sera alors très difficile. Votre rôle consistera avant tout à lui apporter un soutien moral. Une fois apaisé, vous lui poserez les questions pertinentes, nécessaires à la solution de son problème.

Les dossiers pro deo vous apporteront de réelles satisfactions sur le plan humain. Le coup de téléphone ou le petit mot adressé par un client reconnaissant de votre intervention, couronnée ou non de succès, constituent une réelle joie. Ils vous donneront l'impression d'avoir choisi le plus beau métier du monde. Cela vous consolera des désillusions et frustrations que vous apporteront tant d'autres clients.

Il y a aussi les fameux cours CAPA. Ils ne constituent pas une véritable contrainte dans la mesure où, en y assistant, on y apprend de nombreuses «ficelles» du métier. Surtout, vous y forgerez quelques belles et solides amitiés, y rencontrant probablement l'adversaire de votre exercice de plaidoirie, organisé sous les auspices de la Conférence du Jeune Barreau. Vous serez soumis à la critique constructive des membres du jury composé du directeur et de deux commissaires de la Conférence ainsi que d'un inoubliable professeur de diction.

La Conférence du Jeune Barreau! Participez à ses activités scientifiques, culturelles ou festives. Elles vous permettront de rencontrer de manière informelle des stagiaires mais aussi des avocats plus expérimentés. Vous y connaîtrez mieux certains confrères, ce qui facilitera vos relations professionnelles. Devenez donc membres de la Conférence et assistez à l'une des premières activités de l'année judiciaire, l'accueil et le dîner des stagiaires, qui aura lieu le mardi 14 octobre prochain.

Je vous souhaite un stage agréable, passionnant, riche en enseignements et, pour utiliser l'expression qui sera désormais vôtre chaque jour, je vous prie de croire, mes chers Confrères, à l'assurance de mes sentiments dévoués. ■

Le mot du délégué des stagiaires

Frédéric de Brouwer

Il est devenu une tradition qui veut qu'en début et en fin d'année judiciaire, le délégué des stagiaires s'exprime dans les colonnes du périodique de la Conférence.

Avant toutes choses, je saisis l'opportunité qui m'est offerte pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux stagiaires qui ont fait le choix cette année d'embrasser notre belle profession.

Nous serons cette année près de 800 stagiaires inscrits à l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles. Un constat s'impose d'emblée: notre nombre ne cesse d'augmenter

(en 1990, il y avait 480 avocats inscrits à la liste des stagiaires). Si nous pouvons nous réjouir de cet engouement pour la profession, cela ne doit pas pour autant nous faire oublier les difficultés suscitées par ce nombre très élevé de stagiaires. La délicate question de l'accès à la profession est à cet égard de nouveau posée. Je n'ai cependant pas l'intention d'épuiser cet épineux problème dans ces quelques lignes.

Notre grand nombre doit par ailleurs nous faire prendre conscience de notre potentiel d'influence auprès des autorités de l'Ordre

(environ un tiers des avocats actuellement inscrits à notre Ordre sont en effet des stagiaires). Celles-ci ont d'ailleurs expressément reconnu aux stagiaires un droit propre d'expression. Vous êtes, mes chers confrères stagiaires, en effet officiellement représentés auprès de l'Ordre par votre délégué (votre bien dévoué soussigné) ainsi que, depuis plus récemment, par un organe plus informel mais non des moindres, le Carrefour des Colonnes.

Il est cependant regrettable de devoir constater qu'encore beaucoup trop de stagiaires soit ne connaissent même pas l'existence de ces

FONDS DE PENSION

- capital extra-légal à l'âge de 65 ans
- au choix - réversible à 60 % sur la tête du conjoint ou du cohabitant survivant - ou non-réversible
- en cas de décès, paiement immédiat d'un capital de survie
- participations bénéficiaires
- cotisation annuelle à fixer librement entre 10.000 et 80.000 BEF et fiscalement entièrement déductible en tant que charges professionnelles

FONDS DE SOLIDARITÉ

- une allocation inconditionnelle de 120.000 BEF par an, à chaque orphelin d'un membre de la Caisse qui bénéficie d'allocations familiales et ceci jusqu'à l'âge de 25 ans
- en cas de décès d'un membre de la Caisse, allocation unique inconditionnelle de 100.000 BEF pour le conjoint survivant
- pension de survie complémentaire pour le conjoint survivant de maximum 200.000 BEF/an après enquête sur les ressources
- pension complémentaire pour le membre à partir de 65 ans de maximum 200.000 BEF/an (240.000 BEF pour un ménage) après enquête sur les ressources
- d'autres allocations sont octroyées à des membres en difficulté



**CAISSE DE PREVOYANCE
DES AVOCATS
ET DES HUISSIERS DE JUSTICE**

Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. 02/534.42.42
Fax 02/534.43.43

deux organes représentatifs, soit s'ils en connaissent l'existence, n'y attachent pas ou que trop peu d'intérêt, ce qui est encore plus désolant.

Pour ceux qui l'ignorent encore, le délégué des stagiaires, en principe élu chaque année par ses pairs le même jour que les membres du Conseil de l'Ordre (trop souvent cependant, une telle élection n'a pas lieu, faute d'au moins deux candidats), a pour vocation officielle de représenter les stagiaires auprès de la commission du stage composée en outre du dauphin de l'Ordre, du président et du président-adjoint du Bureau de consultation et de défense, d'un chef de colonne et enfin du vice-président de la Conférence du Jeune Barreau. La commission du stage a pour mission, outre l'examen des cas individuels des stagiaires, de préparer des projets et propositions de réforme du stage ou de certains de ses aspects qui seront ensuite, le cas échéant, soumis au conseil de l'Ordre. A côté de cette fonction "officielle", je suis d'avis que le délégué des stagiaires a également un rôle essentiel de médiateur, que ce soit dans les relations des stagiaires avec les autorités de l'Ordre, ou encore à l'occasion d'un conflit entre un stagiaire et son patron. Cette dernière fonction est sans aucun doute encore beaucoup trop peu exploitée par les stagiaires. J'ose espérer que cela changera dès cette année.

Quant au Carrefour des Colonnes, créé à l'heureuse initiative d'un de mes prédécesseurs, Me Pierre Monville, il s'agit d'une assemblée en principe représentative de l'ensemble des stagiaires puisqu'elle est censée être composée d'un représentant par colonne (il y a actuellement 36 colonnes). J'ai bien dit "en principe" car, l'année dernière, toutes les colonnes n'étaient pas représentées, ce qui ne me paraît pas acceptable. Je souhaite donc qu'une élection s'organise cette année dans toutes les colonnes dès la première réunion. Je compte sur la bonne volonté de tous les chefs de colonne afin qu'ils fassent en sorte qu'une telle élection ait bien lieu. La légitimité du Carrefour des Colonnes est à ce prix !

Le Carrefour des Colonnes se réunit environ une fois par mois dans la salle du conseil de l'Ordre gracieusement mise à notre disposition par nos autorités. Il est le théâtre, dans

une ambiance décontractée mais non moins sérieuse, de discussions et débats tant sur des problèmes individuels rencontrés par les stagiaires (d'où le rôle important des représentants de colonne qui doivent servir de relais entre le Carrefour et leur colonne) que sur des thèmes plus généraux de réforme de l'un ou l'autre aspect du stage. Le Carrefour met traditionnellement sur pied plusieurs commissions de travail qui, au rythme des motivations des uns et des autres, préparent des propositions et projets de réforme de certains aspects du stage qui sont ensuite débattus en séance plénière. L'année dernière, le Carrefour, qui fut présidé de manière remarquable par mon prédécesseur, Emmanuel Plasschaert, accoucha de quatre commissions: la commission BCD, la commission cours CAPA, la commission du contrat de stage et la commission du statut fiscal des indemnités pro deo.

Enfin, le Carrefour des colonnes, c'est aussi la traditionnelle nuit des stagiaires qui a lieu au mois de juin et qui remporte chaque année plus de succès !

Permettez-moi, mes chers confrères, de vous soumettre dès à présent les sujets qui retiendront en priorité notre attention cette année. Il s'agit principalement de l'amélioration du fonctionnement du Bureau de consultation et de défense et du débat sur le retour à la gratuité des cours CAPA pour les stagiaires.

Nous continuerons également à veiller à ce que les stagiaires soient traités de manière décente par leur maître de stage. Il s'agit principalement du problème de la rémunération mais également d'autres abus qui sont encore trop souvent constatés. Le projet de contrat de stage obligatoire préparé par la commission du stage et actuellement en étude au conseil de l'Ordre devrait apporter des améliorations à cet égard.

Je ne pourrais cependant conclure ces quelques propos sans évoquer les problèmes qui entourent cette année le paiement aux stagiaires de leurs indemnités pro deo. A l'heure où ces quelques lignes sont rédigées, 25% de ces indemnités sont toujours bloquées en attendant une décision qui devrait être prise le 28 août au sein de l'Ordre National. Une opposition de certains bâton-

niers flamands se trouve être à l'origine de ce blocage. Les crises communautaires ne pouvaient sans doute pas épargner plus longtemps notre profession ! Après avoir invoqué la soi-disant mauvaise clé de répartition des indemnités pro deo entre stagiaires flamands et francophones, ces bâtonniers invoqueraient différents arguments relatifs à l'organisation de certains bureaux de consultation et de défense du pays (laxisme dans l'application des critères d'indigence et application incorrecte du système des points). S'il est incontestable que, notamment, le fonctionnement de notre Bureau de consultation et de défense pourrait être amélioré, il est inacceptable que les stagiaires deviennent les otages d'éventuels dysfonctionnements. Et de surcroît, si des mesures devaient être prises, elles ne devraient concerner que l'avenir et ne pourraient nullement remettre en cause rétroactivement le droit des stagiaires à leurs indemnités. Je forme le vœu que la situation puisse se débloquer rapidement et je fais confiance à notre Ordre et à son bâtonnier qui, je le sais, mettent tout en œuvre dans ce sens.

Je souhaite cependant également insister sur l'indispensable nécessité de communication entre les autorités de l'Ordre et les stagiaires qui, malheureusement, fait encore de temps en temps défaut.

Le délégué des stagiaires n'est donc pas un délégué syndical (je ne me sens pas l'âme d'un D'Orazio), pas plus que le Carrefour des Colonnes n'est une centrale syndicale, comme certains voudraient les y réduire. Je vois davantage ces deux organes comme des instruments de dialogue et de coopération entre nos autorités de l'Ordre et les stagiaires. Je forme le vœu que s'instaure cette année un réel dialogue et une coopération fructueuse avec l'Ordre, mais également avec la Conférence du Jeune Barreau, avec laquelle nos liens se sont considérablement renforcés au cours de ces dernières années. Notre barreau a tout à y gagner !

Sachez, mes chers confrères, que vous pourrez en tout état de cause compter sur votre délégué ainsi que sur tous ceux qui, motivés, le soutiendront dans cette tâche qu'il ne pourra accomplir seul.

Ne restez pas isolés!!



COMPUTER



DOCUMENTS



EVENTS



CURIA

Empruntez aujourd'hui la passerelle vers Internet Connectez - vous à **LEXnet**^(*)

Réseau structuré et adapté aux besoins des avocats:

Abonnements complémentaires pour ceux qui disposent déjà d'un accès Internet

- Messagerie (E-mail) (confidentialité garantie entre juristes)... les clients peuvent vous envoyer de nouveaux dossiers aisément, et l'échange entre confrères est grandement facilité (fini l'échange de disquettes)
- Accès complet à Internet, à un tarif concurrentiel
- Assistance à l'élaboration de votre site Internet et hébergement gratuit de celui-ci: c'est votre carte de visite vis-à-vis des clients potentiels belges ou étrangers (**)
- Liens à des dizaines de sites juridiques sur Internet
- LEXnet établit en outre pour vous les liens avec de multiples sites juridiques intéressants offrant des accès à des bases de données et de la documentation juridiques sans vous déplacer de votre cabinet.

Solutions intégrées pour associations et avocats groupés

Des centaines d'avocats ainsi que des associations déjà connectés dans toute la Belgique, pourquoi pas vous?

(*) Un PC 386 et un modem sont la configuration minimum

(**) Moyennant l'autorisation préalable de l'Ordre des avocats compétant



Comment pouvons-nous vous informer ou vous servir?

FAX : 02/ 534.42.43, Email: lexnet@lexnet.be ou bien téléphonez au (02) 534.85.03

- Je souscris dès aujourd'hui à Lexnet avec une période de test gratuite
- Je souscris aussi à l'option Internet de Lexnet
- Je dispose déjà d'un accès Internet et je désire m'informer sur l'abonnement complémentaire
- Je souhaite des explications complémentaires par téléphone
- Je souhaite une démonstration du programme
- Donnez-moi des références de confrères qui utilisent déjà Lexnet

Mon nom: Téléphone, fax ou email:

La documentation juridique belge électronique



Mady Cornil

Juriste adjointe au Directeur des Bibliothèques de l'ULB

L'évolution technologique des dernières années a indéniablement bouleversé le champ de la documentation, qu'elle soit juridique ou porte sur d'autres disciplines.

Pour plus de précisions, soulignons que les changements affectent d'une part les supports de la documentation, d'autre part les techniques de recherche documentaire, enfin et surtout les moyens dont disposent dorénavant les chercheurs pour étendre l'éventail de leurs investigations et nouer des contacts utiles avec d'autres chercheurs qu'intéressent des domaines d'activités similaires.

En ce qui concerne les supports, le recours aux volumes imprimés n'est plus aujourd'hui le seul moyen de consulter divers textes, fixés d'ores et déjà sur CD-rom (par exemple le *Moniteur belge*) ou reproduits sur Internet (citons à titre d'exemples la Constitution belge, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ou encore les Traités de Rome instaurant la CEE et l'Euratom).

On remarquera que la modification du support a pour effet premier de diversifier et faciliter l'accès à des documents indispensables. Grâce à ces médias, la documentation va en quelque sorte au devant de son lecteur, inversant ainsi la démarche traditionnelle.

Tout PC pouvant être couplé à une imprimante ou se prêtant à l'utilisation de disquettes de stockage et de lecture, le lecteur peut aisément sauvegarder les pages qui l'intéressent et cela, sans le moindre déplacement de sa part.

A l'heure actuelle toutefois, les documents belges numérisés ne représentent qu'une part extrêmement minime de la production juridique, ce qui signifie que, pendant longtemps encore, les juristes devront utiliser la version "papier" des Codes (même si Bruylant annonce la publication future, sur son site Web, d'une version électronique), monographies ou périodiques indispensables. Cela revient à souligner que, du point de vue de son contenu, mais aussi, dans une large mesure, du point de vue de sa forme, la documentation juridique n'a pas, à ce jour et dans notre pays, subi de transformation révolutionnaire. Même s'il est aujourd'hui complété par de nouveaux canaux d'information, l'existant conserve toute sa valeur.

En revanche, la recherche documentaire s'est, en peu d'années, substantiellement modifiée et enrichie grâce aux médias récemment apparus.

Il y a quelque dix ans, tout chercheur voulant utiliser les ressources d'une bibliothèque de son choix n'avait d'autre possibilité que de compulsier laborieusement les catalogues sur fiches élaborés par la bibliothèque en question. Encore ces catalogues ne permettaient-ils de repérer que les collections de cette bibliothèque. Quant aux bibliographies, le plus souvent éditées sous forme périodique, elles avaient le mérite d'étendre le choix des références utiles, mais étaient dépourvues d'indications quant à la localisation des documents pertinents. En outre, à défaut trop souvent de volumes récapitulatifs de synthèse publiés régulièrement, toute recherche un tant soit peu rétrospective imposait la manipulation de nombreux volumes annuels. La même remarque valait pour les recueils de jurisprudence.

Aujourd'hui, non seulement le catalogue de la plupart des bibliothèques est informatisé, mais encore existe dorénavant la possibilité de consulter à distance le catalogue d'un grand nombre de bibliothèques scientifiques belges et étrangères. Il s'agit là d'une des nombreuses facilités offertes par Internet. Comme vu supra, les références ainsi repérées peuvent sans difficulté faire l'objet d'un stockage et/ou d'une impression.

Par ailleurs, les éditeurs d'outils bibliographiques ou de références jurisprudentielles utilisent de plus en plus fréquemment comme support le CD-rom. Se prêtant très bien à l'édition de mises à jour, le CD-rom offre aux lecteurs un instrument de recherche actualisé, de consultation généralement aisée et donc rapide et ayant de surcroît pour vertu de permettre en une seule manipulation une recherche certes actuelle mais également rétrospective.

Le changement le plus significatif sans doute, et dont l'impact ira grandissant au fil des prochaines années, est réalisé par la généralisation d'Internet. "Fenêtre sur l'Univers", "gigantesque toile d'araignée", il est aussi cette "agora virtuelle" heureusement évoquée dans le présent dossier.

Bien que non exemptes de pièges, de lenteurs ou de déconvenues, la navigation "sauvage"

sur Internet de même que la recherche ciblée qu'offrent les nombreux "moteurs" mis en place par les principaux serveurs (citons Netscape ou Mosaic) permettent de découvrir, parmi le nombre infini de sites hôtes, des ressources d'un contenu informatif remarquablement riche.

De surcroît, chaque propriétaire de site communique à ses lecteurs une adresse électronique à laquelle n'importe quel "internaute" peut faire parvenir rapidement du courrier. Ce courrier électronique se traduit soit en des communications bilatérales soit en participation à des "listes de discussion". Ces dernières, dont l'objet est selon le cas relativement large ou au contraire très précis, mettent en relation des personnes dotées d'une adresse électronique et intéressées par les mêmes secteurs d'activité ou de recherche. A la fois consommateurs et dispensateurs d'informations, les abonnés tissent de cette manière un véritable réseau au sein du réseau.

La documentation d'aujourd'hui, sans pour autant rendre obsolète la documentation d'hier, se caractérise, grâce au développement des moyens électroniques et à leur dissémination de jour en jour plus intense, par une diffusion faisant fi de toutes frontières et par une diversification des médias d'information.

L'on peut conjecturer que demain, ces deux tendances seront quotidiennement vécues par le plus grand nombre des chercheurs et des travailleurs intellectuels.

Le dossier qu'on va lire a pour objectif de dresser un panorama de la documentation juridique belge électronique d'aujourd'hui.

Sans prétendre à une exhaustivité impossible à atteindre en ce domaine éminemment évolutif, il veut donner à ses lecteurs des points de repère et des pistes de recherche.

Diffusant à leur tour de l'information, les auteurs vous souhaitent une fructueuse chasse documentaire ...

Lifting réussi. Voici le nouveau visage de la nouvelle 306 Cabriolet.



MODÈLE PRÉSENTÉ
306 CABRIOLET 2.0 L

Voilà, la nouvelle Peugeot 306 cabriolet a été complètement reliftée. Avec un nouveau visage plein de caractère, et une ligne à vous couper le souffle. Elle dispose de renforts de structure, d'absorbeurs de chocs dans les portières, de 2 airbags (conducteur et passager), d'un rétroviseur asphérique (sans doute pour admirer sa nouvelle ligne), d'un antidémarrage électronique, de la direction assistée, de lève-vitres

électriques avant et arrière, de la condamnation centralisée des portes... et selon les versions d'une capote électrique, de l'ABR, de projecteurs antibrouillard avant, de jantes en alliage léger. Pour juger du résultat de ce lifting, passez chez votre distributeur Peugeot.

On devrait **toujours comparer**
sa voiture à la **nouvelle 306.**

Il y a déjà une nouvelle 306 cabriolet à partir de **756.200 Bcf.** *Prix au 15/04/1997 TVAC. Peugeot sur Internet : <http://www.PEUGEOT.COM>

Venez la découvrir chez:

**PEUGEOT UCCLE DROGENBOS
FILIALE PEUGEOT**

290, rue de Stalle • 1180 BRUXELLES • Tél. 02/333.33.33

**Nouvelle
306** 
PEUGEOT

La documentation juridique belge électronique

"On ne fait les grands progrès qu'à l'époque où l'on devient mélancolique, qu'à l'heure où, mécontent du monde réel, on est forcé de s'en faire un plus supportable"

M.J.Hérault De Sécheltes

Les bouleversements technologiques actuels modifient et modifieront la vie culturelle, sociale et politique en profondeur.

De l'ancien système de recherche documentaire par fiches à Internet, en passant par les catalogues informatisés et le Cd-rom, support de l'Information compact et peu coûteux, la numérisation s'impose de plus en plus comme un outil de recherche et son champ ne cesse de s'étendre. Du même coup, de nouvelles possibilités s'ouvrent.

Le Cd-rom, support ludique mais aussi éducatif et culturel, est considéré comme le médium de choix pour les encyclopédies, livres scolaires ou jeux éducatifs.

Quant à Internet, cette agora virtuelle, il est devenu un moyen privilégié d'accéder à la Connaissance. Favorisant les échanges du Savoir, il est assurément un outil fabuleux de communication et de collaboration.

Fondamentalement, le multimédia est devenu l'assise générale des civilisations contemporaines.

Toutefois, il ne faut pas se leurrer et se bercer d'illusions.

L'évolution du développement de ces technologies nouvelles est lente. Il a fallu plus de 40 ans pour que ces outils d'une grande simplicité apparente apparaissent dans leur version actuelle et commencent à se généraliser.

Leur existence soulève en outre avec acuité de nombreux problèmes d'ordre politique, éthique, philosophique et juridique.

De nouveaux délits sont apparus, de la pornographie aux virus, de la reproduction illicite de logiciels au non-respect des droits d'auteur en passant par le plagiat électronique.

Dès lors certains avancent prudemment.

A petits pas. En l'occurrence, les éditeurs juridiques belges qui, outre les problèmes évoqués ci-dessus, sont confrontés à un marché de petite taille et donc à une rentabilité qui peut être aléatoire.

1. Les CD-ROM et disquettes.

1) Tendance actuelle du marché :

A ce jour, une quarantaine de Cd-rom et disquettes sont disponibles sur le marché belge. Ce qui est relativement peu par rapport à d'autres marchés européens dont notamment l'Italie, véritable précurseur en la matière.

Ce sont les éditions Wolters Kluwer qui



mènent en Belgique la politique la plus active. A elles seules, elles occupent plus de 90% du marché des Cd-rom !

2) Quelques produits phares:

Il faut savoir qu'un Cd-rom de qualité est celui qui apporte une valeur ajoutée au produit. Il doit accélérer et faciliter les recherches et le travail.

Il est à cet égard devenu la panacée des bases de données et des méthodes de calcul en tous genres.

Deux bases de données sont aujourd'hui disponibles. L'une est éditée par Larcier, l'autre par Kluwer.

1. Généralités:

a. Jurisprudence et Doctrine :

- "RAJBI" (édition Larcier) :

Le recueil annuel de jurisprudence belge informatisé est une base de données jurisprudentielles qui contient plus de 150.000 sommaires de jurisprudence belge ainsi que les références des articles de doctrine et des ouvrages recensés. Il couvre une période qui s'étend de 1979 à nos jours.

- "Judit" : (édition Kluwer)

Base de données bibliographiques comprenant des références et des résumés, issus de périodiques et monographies, elle couvre tous les domaines du droit (législation, jurisprudence et doctrine, principalement belges). Elle contient plus de 200.000 documents recensés depuis 1990.

Le système de recherche est basé sur 6 critères: un lexique par classement alphabétique, par mots-clés, matières, sources de droit, dates ou auteurs.

b. Législation:

- le Cd-rom "Belgilex" (édition Perform doc) contient le Moniteur belge, excepté les annexes. L'abonnement annuel comporte 6 Cd-rom. Logiciel trilingue, il permet d'effectuer une recherche selon 4 critères (date, verbo, mot-clé, expression).

Une série d'autres Cd-rom à contenu plus particulier est également disponible. Principalement édités par les

éditions Wolters Kluwer, ces CD-Rom sont d'usage plus pratique.

- "Mémento Judiciaire" (édition Kluwer) : il s'agit d'une compilation de toutes les données utiles sur les avocats, notaires et huissiers de justice de Belgique.

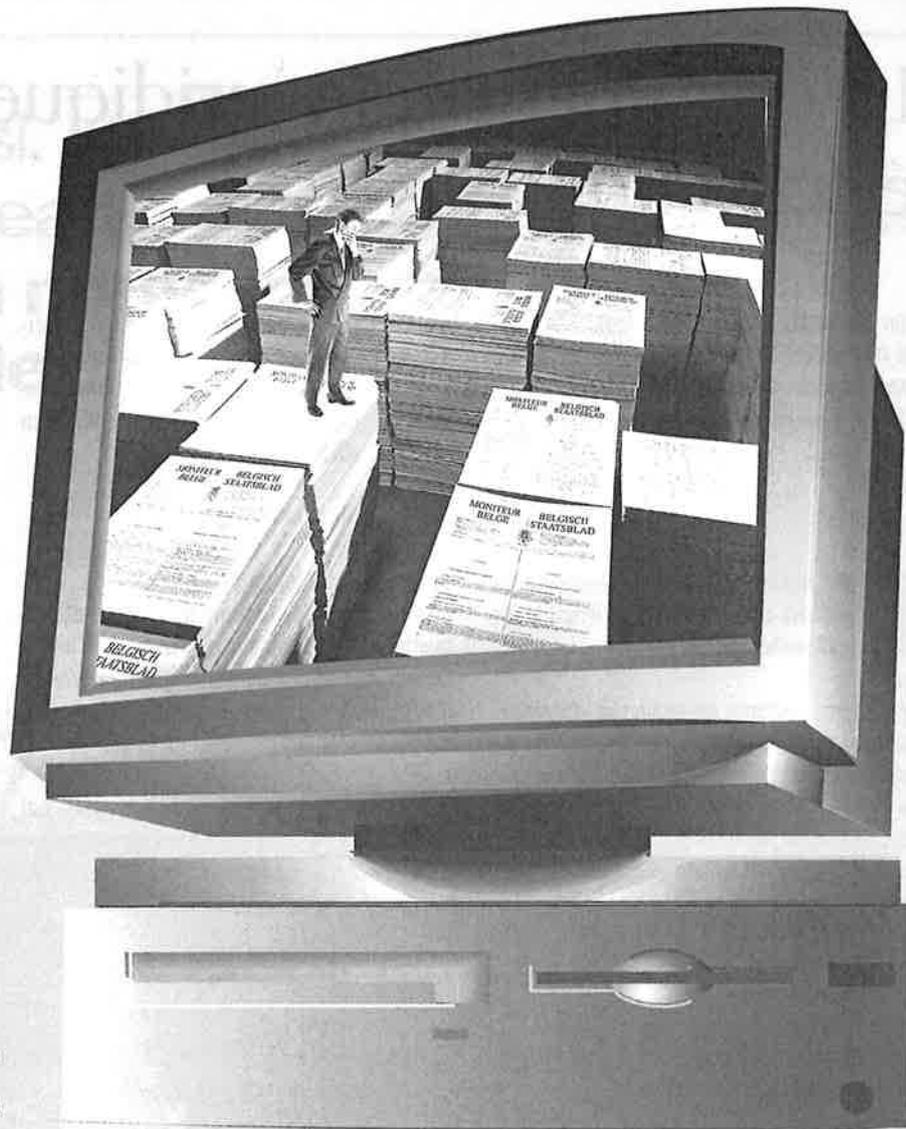
Vous y trouverez facilement les coordonnées des avocats, huissiers, notaires de Belgique, à partir de leur nom, commune, arrondissement ou code postal ou à partir de mots-clés.

2. En droit familial :

- "PCA" : (édition Larcier)



Voici le nouveau
visage de la
306 Cabriolet



Maintenant, Belgilex, le Moniteur belge électronique, aussi sur Internet

- Chaque matin, pour le sommaire du jour et dès le lendemain pour leur publication officielle, tous les textes publiés au Moniteur belge (*) deviennent désormais disponibles sur Internet.
- Conservés pendant 2 mois minimum, ces textes complètent et enrichissent ainsi la collection des CD-Rom Belgilex qui sont -et continuent- à être édités tous les 2 mois depuis le 1/1/95.
- Bien sûr, le mode de recherche en "texte intégral" développé spécialement pour les CD-Rom de Belgilex et qui a fait leur succès est également opérationnel sur Internet. De même, l'image de chaque page du Moniteur est disponible en copie conforme.
- Gratuit pour les abonnés aux CD-Rom, ce service peut aussi devenir accessible à tout utilisateur d'Internet.



* excepté les annexes.

UN PRODUIT CONÇU ET RÉALISÉ PAR PERFORM DOC UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE **ECHO**

COUPON RÉPONSE

BELGILEX, LE MONITEUR BELGE ELECTRONIQUE

Nom:.....

Société:

Adresse:

Code postal:..... Localité:.....

Tél:

Fax:.....

E-mail:

- Je souhaite être contacté(e) au sujet de Belgilex (Moniteur électronique) sur Internet.
- Je souhaite recevoir de la documentation au sujet de Belgilex (Moniteur électronique) sur Internet.

Date:..... Signature:.....

Veillez renvoyer ou faxer le coupon à: **Perform.Doc S.A., Rue de Birmingham 131, 1070 Bruxelles**
Tél 02/526.56.56 - Fax 02/526.56.55 - E-mail: belgilex-info@perform-doc.be

Qu'est-ce qu'un CD-Rom ?

Un CD-Rom (de l'anglais compact disc read only memory - disque compact à mémoire morte), est un disque compact à lecture laser, à très grande capacité de mémoire, dans lequel sont stockés des textes, des images et des sons. Si vous entendez parler de D.O.C., il s'agit exactement de la même chose, mais en français (disque optique compact). Grâce à un lecteur de CD-Rom, il vous est alors loisible de consulter sur votre écran d'ordinateur toutes les données figurant sur le disque.

En matière de documentation juridique, le CD-Rom sert de support à des bases ou des banques de données. On parle de bases de données lorsque ne sont répertoriés que des références et des résumés et de banques de données lorsque sont reproduits des textes complets.

La proposition de contribution alimentaire (PCA) est un programme de calcul des contributions alimentaires dues par les parents. Basée sur une méthode créée par Roland Renard, sociologue, elle se fonde sur des études statistiques.

3. En droit fiscal :

- "BTW-Register": (Die Keure) est le Code TVA (en néerlandais) sur CD-ROM.
- le logiciel "ACCON" (édition Ced-Samsom): programme complet relatif aux comptes annuels, il vous donne la possibilité d'établir ces comptes à partir de votre programme comptable, tout en vérifiant si les montants précisés sont complets et corrects logiquement, arithmétiquement et s'ils satisfont aux prescriptions légales.
- le Cd-rom "Législation et autres sources fiscales" (édition Ced-Samsom) contient :
 - l'ensemble des textes in extenso de la législation fiscale
 - toutes les questions parlementaires et arrêts fiscaux depuis 1982 en matière d'impôts sur les revenus
 - en matière de TVA, toutes les décisions, questions parlementaires et circulaires depuis son introduction.

4. En droit des sociétés :

- la collection "Guide pratique de l'adminis-

trateur de SA" (édition Ced-Samsom) étudie différents aspects propres au fonctionnement d'une S.A. dont notamment le statut juridique, la comptabilité et les obligations fiscales et sociales.

L'abonnement comprend :

- un ouvrage de 5 volumes à feuillets mobiles
- le CD-ROM qui donne accès à 5 bases de données (législation, commentaire, dossiers, actualités en bref, et une banque de données générale effectuant des recherches dans les quatre autres bases de données)
- l'accès à un service d'information qui se charge de vous faxer toutes informations désirées sur le thème de la S.A.

- "Guide Pratique des A.S.B.L" (édition Ced Samsom) : triptyque d'information sur l'A.S.B.L. étudiant tous ses aspects. Il est composé :
 - d'un livre (à feuillets mobiles) relatif à sa gestion et à son fonctionnement
 - d'un Cd - rom contenant :
 1. les lois relatives aux A.S.B.L.
 2. des références à la jurisprudence
 3. les textes intégraux des dossiers relatifs aux ASBL depuis 1994.

- "Modèles et contrats de sociétés": (édition Ced Samsom) est une disquette qui contient 50 formulaires, de la constitution à la disso-

lution d'une société.

5. En droit social :

- Cd-rom "Législation et jurisprudence sociales" (édition Ced-Samsom): collection de lois, arrêtés et CCT nationales en matière de droit social, complétée par des cas de jurisprudence, elle est composée de deux parties: la première est relative à la législation sociale et les CCT passées à la CNT et la seconde comprend les sommaires de décisions jurisprudentielles les plus importantes en droit social.

La législation peut être consultée par dates, lois, mots-clés, numéros d'article,...

- Collection " Modèles sociaux" (édition Ced-Samsom) contient :
 - un recueil de 170 formulaires sociaux commentés et en parfaite conformité avec les prescriptions légales (numéro d'agrégation de l'O.N.S.S.)
 - un logiciel de ces mêmes formulaires réadaptables.

Grâce à ce logiciel, vous pourrez tirer de votre PC tous documents que vous aurez personnalisés. Il est également doté d'un module de calcul des salaires et des indemnités de licenciement.

Tableau de synthèse :

Maisons d'édition	Produits	Coûts	Contenu
Larcier	RAJBi	de 29.500frs(monoposte) à 59.500frs (réseau- 4 util.)...	base de données jur.
Larcier	PCA	de 9.600frs à 26.970 selon nombre postes utilis.	Calcul contrib.alim.
Kluwer	Judit	prix de base: *à partir de 32.550 frs/ an pr.1 dis à 75.075/an pr4 disq. Prix réseau:*à partir de 58.590 pr. 2 utilis/disq..	base de données jur. guide profess.
KLuwer	Mémento judic.-éd.96	3.875 frs	
Belgilex	Perform doc	*abonn.:90.000frs/6 CD *archives 95&96:45.000 frs	Mon.Belg.
Die Keure	BTW-register	abonn. de base:8.000frs	BTW
Ced-Samsom	Guide - Admn. SA	abonn. annuel: 60.000 frs	SA
Ced-Samsom	Accon	abonn. annuel: 13.939 frs	calcul compt annuels
Ced-Samsom	Lég.&jur.soc.	abonn.annuel: 65.750 frs	Lég&jur.soc.
Ced-Samsom	Modèles stés	abonn.annuel: 16.872 frs	modèles stés..
Ced-Samsom	Modèles-cts stés	*abonn.: 3.498 frs * ss //: 4.897 frs	mod-cts stés

Le prix des autres produits ne nous a pas été communiqué à l'heure de la rédaction de ce dossier.

L'art d'être votre banquier.

Notre vocation se définit sous le signe de l'artisanat le plus noble : vous faire bénéficier d'une tradition bancaire fondée sur l'excellence, le conseil personnel, la défense éclairée de vos intérêts. Oeuvrer pour vous avec compétence et fierté.

A une époque où l'informatique est parfois sacralisée au détriment du service, la Caisse Privée Banque concilie deux atouts: la tradition artisanale et les apports technologiques les plus évolués.

*C'est tout un art.
L'art d'être votre banquier.*



Caisse Privée Banque S.A
Siège Social
Place du Champ de Mars 2 - 1050 Bruxelles
Tél. 02/518 92 11 - Fax 02/513 58 94



CAISSE PRIVEE BANQUE

L'ART D'ETRE VOTRE BANQUIER

Votre Service Financier du Barreau:

Tél. (02) 512.23.38 - Fax. (02) 512.36.18

Philippe STAS de RICHELLE et son équipe sont à votre entière disposition pour toutes vos opérations financières et pour vous conseiller en matière de placements et de crédits.

Ouvert chaque jour de 8h30 à 16h30.

FOURNITURES DE BUREAU



12.000 références
dans les plus grandes marques disponibles
en notre magasin ou livrables chez vous
endéans les 48 heures.

Les registres : Notre spécialité !

Plus de 60 tracés différents dans 20 formats.
Sans oublier les modèles spéciaux, répertoires notariaux,
actionnaires, registres du personnel.

DEMANDEZ-NOUS NOTRE CATALOGUE

New NIAS
Rue Capitaine Crespel, 2-4 • 1050 Bruxelles
Tél. 02/512.12.17 ou 512.71.51
Fax. 02/512.38.57

Achat & vente de livres d'occasion, neufs ou rares,
et de revues juridiques. Estimation de bibliothèque
rue Elise, 45 • 1050 Bruxelles • Tél.: 02/647.05.39 • Fax : 02/647.05.05
(uniquement sur rendez-vous)

2. Les produits consultables en ligne (on-line) :

- le Service "Justel": banque de données du Ministère de la Justice, elle comprend :
 - les intitulés du Moniteur Belge depuis 1945
 - les textes de législation belge depuis 1945 en droit social, économique, judiciaire, pénal, commercial et de l'environnement, et, depuis le 1er juillet 1994, dans les autres domaines de droit belge
 - des références en droit social et du travail.
- Le Service "Crédoc": précurseur en Belgique de la recherche documentaire juridique électronique informatisée, il couvre tous les domaines du droit et donne accès (uniquement les jours ouvrables de 9h à 17h) à :
 - 49 périodiques juridiques et résumés des publications y reproduites depuis 1968
 - une sélection propre de décisions non-publiées en matière de pratiques de commerce depuis 1968
 - toutes les publications de tendance générale du Moniteur Belge depuis 1980 sous forme de résumés ou références.

- le site de Wolters Kluwer (<http://www.wkb.be>) sélectionne notamment pour vous différents autres sites juridiques. A voir.
- le site de Ced Samsom (<http://www.ced-samsom.be>) est incontournable. On peut y consulter :
 - "Primeurs": son journal qui met à disposition quotidiennement des informations très valables sur la fiscalité, la comptabilité et le droit des sociétés (articles, textes légaux et projets de loi)
 - "En bref": résumés tirés de 60 revues pour professionnels

- leur catalogue.

- le site de Bruylant renseigne son catalogue en intégralité: <http://www.bruylant.be/>. Notez qu'il nous annonce une version Cd-rom de ses codes en préparation...!

- le site de Die Keure (<http://www.diekeure.be>) présente également son catalogue.

- le site intéressant de Perform doc: www.echonet.be.belgilex.

Il contient :

- un site de démonstration (gratuit)
- les sommaires "du jour + J-4"(c.à.d du jour consulté et des quatre précédents) des Moniteurs belges (gratuit)
- le texte intégral des Moniteurs belges des quatre derniers mois, à l'exception des annexes (payant)

A noter que le Ministère de la Justice aurait l'intention de présenter à bref délai le texte même du Moniteur sur Internet. A suivre...

2) Quelques autres sites phares :

Ce panel d'adresses a été sélectionné pour son contenu, son originalité ou pour l'organisme que le site représente.

1. Sites belges:

- <http://www.senate.be/> est le site du Sénat belge. Après avoir été accueilli par le Président du Sénat, Monsieur Frank Swaelen, vous avez accès aux :
 - publications parlementaires du Sénat et aux bulletins des questions parlementaires. Via une base de données, il est possible de rechercher une question parlementaire.
 - textes de la Constitution dans les trois langues.
- Le site du gouvernement fédéral (<http://belgium.fgov.be/>). Consultable dans les trois langues nationales et en anglais, il aiguille vers d'autres sites dont certains sont intéressants, tels celui du Moniteur belge cité ci-dessus.



- "Comptabilité": informations sur les questions comptables les plus courantes (liste de contrôle et conseils en matière de fiscalité)

3. Les sites Web à visiter :

1) Tendances actuelles :

Hormis Ced-Samsom, aucun éditeur juridique n'a lancé, à ce jour, de site Internet à contenu juridique. Les sites de Die Keure, Bruylant et Wolters Kluwer vous présentent leur catalogue en intégralité ainsi que la possibilité de passer commande.

Les adresses des éditeurs belges commerciaux sont les suivantes :

Qu'est-ce que le World Wide Web ?

Le World Wide Web, célèbre WWW que nous retrouvons dans toute publicité pour un site Internet, est un outil facilitant la recherche et la diffusion d'informations sur Internet. Grâce à des liens " hypertexte " insérés dans le texte par l'auteur, il vous est possible de passer d'un site à un autre en cliquant sur ces liens " hypertexte ". Concrètement, un lien hypertexte est indiqué par un mot en couleur, un mot souligné ou encadré dans le corps du texte qui apparaît sur votre écran. A titre d'exemple, vous consultez un site sur l'économie belge et apparaissent en couleur les mots Commission bancaire et financière sur lesquels il vous suffit de cliquer pour obtenir toutes les informations ou tous les sites relatifs à ce sujet.

Qu'est-ce qu'un E-mail ?

E-Mail n'est que le diminutif d'Electronic-mail, soit courrier électronique. Ce système permet aux différents titulaires d'un E-mail de communiquer entre eux tout comme nous le faisons par l'usage de la Poste ou par celui d'un télécopieur. Il suffit de dactylographier votre texte sur votre écran et, le cas échéant, d'y "attacher" virtuellement d'autres documents (projet de conclusions,...) et de sélectionner l'adresse électronique du ou des destinataires. Un simple clic sur votre souris et, simultanément, ce message part via votre serveur (fournisseur d'accès Internet, Lexnet,...) vers le serveur du ou des destinataires. Le cas échéant, un message s'affiche sur l'écran de ceux-ci ("You have mail") et, quoi qu'il en soit, il leur suffit d'ouvrir leur boîte aux lettres électronique pour consulter immédiatement ce courrier.

- <http://europa.eu.int/cj/fr/inex.html>: site de la Cour de Justice des Communautés européennes.

Vous avez accès :

- au calendrier de la semaine
- aux arrêts récents (texte intégral)

- sites facultaires :

■ Le site de la faculté de droit de l'UCL recèle de nombreuses informations juridiques précieuses: <http://www.drt.ucl.ac.be>. A visiter pour les nombreux sites intéressants qu'il renseigne.

■ L'adresse <http://www.drt.ucl.ac.be/Faculté/pointeurs/SignetsLawint.html> renvoie à une série d'autres adresses de sites juridiques tels que notamment celles :

- des organisations internationales
- de textes juridiques (codes, constitutions,...)
- et aussi, de la presse internationale.

■ Le site néerlandophone, émanation de la KUL est très prometteur. Il se nomme "Recht voor ledereen". Son adresse: <http://uc2.uni-call.be/fscram>.

■ Sans oublier le site de la bibliothèque de l'ULB (http://www.bib.ulb.ac.be/DRT/drt_home.htm). Il est encore en construction, mais renferme déjà des informations intéressantes telles que sites et serveurs, périodiques électroniques et textes dans les domaines du droit belge et communautaire.

- Autres sites :

■ Le site de l'ASBL "Droit et Technologie" (<http://www.lexnet.be/droit-technologies/>) se qualifie de premier site juridique en Belgique. Pour la petite histoire, il a été créé par un juriste et deux ingénieurs civils. Il entend aider les juristes à découvrir les potentialités du réseau et réfléchir sur les potentialités des NTIC. Il renvoie à de nombreux sites juridiques dont notamment :

- "Idefisc" (<http://www.waw.be/idefisc>) : un site de droit fiscal belge qui diffuse des renseignements sur les derniers développements du droit fiscal :

- le site du secrétariat social de "La Famille" (<http://www.famil.arc.be/>) à partir duquel on peut entre autres charger gratuitement le logiciel Winsimul qui permet de calculer le rapport brut/net, et de faire des simulations salariales

- le site de "L.A.P. Assurances" (<http://www.lap.be/>) qui offre une aide pour remplir sa déclaration fiscale et calculer l'impôt dû

- le site du "Groupe SD": journal électronique sur l'actualité du droit social et du droit du travail en Belgique.

■ Internet (<http://www.internet.qc.ca/ccjuridi.html>) est le premier quotidien informatique de la capitale. Il publie deux fois par mois, le vendredi, un dossier juridique thématique. Actuellement, le dossier rédigé par le notaire Saint-Laurent est relatif à "La conservation des actes authentiques".

■ Et enfin, le site de la Conférence (<http://www.lexnet.be/cjbb/index.htm>). Passionnant, il renseigne le catalogue de nos éditions et certains textes du Périodique...

Citons également deux réseaux. Le réseau Lexnet : premier service de messagerie et d'information pour les professions juridiques de Belgique contient :

- des informations professionnelles et des forums de discussions sur des sujets spécialisés
- des passerelles vers Internet et le fax qui permettent de joindre des millions de correspondants dans le monde
- un accès complet vers Internet en option.

Il promet en outre d'insérer de la documentation juridique.

A partir du 1er septembre 1997, un autre réseau se lancera: le réseau Leganet, lequel promet également de renfermer de nombreuses informations juridiques.

Quoiqu'il en soit, à ce jour, ceux-ci ne remplacent malheureusement pas encore les Cd-rom et sites existants.

2. Sites français :

- <http://www.fdn.fr/~rabenu/index.html> :



Quel matériel doit-on posséder pour utiliser les nouveaux médias de l'information ?

Une réponse unique ne peut s'envisager si ce n'est bien sûr l'absolue nécessité de posséder un lecteur de CD-Rom.

Cet élément incontournable vous obligera à vous détourner définitivement des 386 et de penser sérieusement à l'abandon de votre 486 au profit d'un pentium.

A la date de parution de cette première livraison de La Conférence, le pentium 166 est le standard de base. Cela ne signifie évidemment pas, à titre d'exemple, qu'il soit nécessaire de remplacer aujourd'hui le pentium 100 dont vous auriez fait l'acquisition l'année dernière.

Pour ceux qui utiliseront Windows 95, il serait opportun de prévoir directement 32 Mb de mémoire vive.

Carte sonore ou ordinateur muet ? La plupart des ordinateurs actuellement vendus sont pourvus d'une carte son, certainement utile mais non indispensable. Ne faites pas de folie en choisissant la plus performante du marché. A moins d'être accroché au design, évitez les hauts-parleurs intégrés à l'écran pour leur faible qualité sonore.

Si l'on pense toujours à l'écran qui selon les budgets ira de 14' ou (de plus en plus) 15' à 21', on néglige par ignorance technique la carte graphique, élément indispensable d'un rendu à l'écran impeccable. Choisissez en fonction de votre budget la plus performante quitte à prendre un écran plus petit que prévu.

En ce qui concerne la taille du disque dur, le taux de chargement est indifférent de son volume. Sachez toutefois que la facilité d'ajouter un disque dur est contrebalancée par l'indisponibilité de votre matériel.

Sans aucune hésitation, achetez le modem le plus puissant possible.

Voici enfin deux exemples de configuration. Dans l'optique d'un achat, la version avancée vous donnera la satisfaction d'être plus rapide.

ELEMENTS	Version de base	Version avancée
Processeur	Pentium 166	Pentium Pro 200
Mémoire Ram	32 Mb	32 Mb
Carte graphique	Matrox Mystique	Matrox Millenium
Ecran	15', 17',...	15', 17'...
Disque dur	2 GB	3 GB
CD-Rom	12x	12x
Modem	Zoom ou US Robotics 33,3	Zoom ou US Robotics 33,3
Carte sonore	Soundblaster 16	Soundblaster 16

Enfin, n'oubliez jamais que la configuration minimale requise par le producteur d'un logiciel est souvent le strict minimum requis pour qu'il puisse fonctionner.

"Pages personnelles de Jérôme Rabenou" est un site français qui offre de informations très précieuses et, notamment :

- l'ensemble des codes français
- des conventions internationales
- la déclaration des droits de l'homme.

- News-groups jurid (<http://www.dr.fr/~rabenou/newsgroup.htm/>) sont des forums de discussions internationales sur des sujets juri-

diques. Créés par Jérôme Rabenou, ils sont en anglais et en français.

La liste est non exhaustive. Le site fourmille d'informations. A vous de vous y rendre entre deux dossiers.

EN CONCLUSION

Les disquettes, Cd-rom et Internet sont le signal d'une véritable révolution culturelle.

Les données fondamentales du temps, de l'espace, de l'identité et du droit sont sur le point d'être redistribuées. Mais cette révolution n'est pas sans danger. Parce qu'une Communication sans limites est synonyme d'une information sans contrôle. Parce qu'une Information sans organisation globale est synonyme d'une fragmentation de la Connaissance.

Ce dossier est une ébauche d'organisation, une "carte routière" d'accès au Savoir, à la documentation juridique cybernétique et numérique.

Nous espérons qu'il vous amènera à ses portes avec un peu plus de facilité...

Dossier rédigé

par Florence Heenen, avec la collaboration de Jean-Cyril Veldekens et Bernard Magrez

LOCATION DE BUREAUX

Une association d'avocats établie avenue Louise, 203, propose un beau bureau à louer de 12 m² très lumineux, à des conditions intéressantes (loyer 12.000,-Frs)

L'association dispose d'une infrastructure complète et neuve (secrétariat, centrale téléphonique, téléfax, bibliothèque, salle de conférence, bureaux de stagiaire, photocopieuse...)

Pour renseignements : Tél : 640 61 60 - Fax : 640 10 34

A VENDRE

en vue de profession libérale ou de prestations de services
Berchem-St-Agathe
 Place Dr Schweitzer
 rez commercial de 300 m² divisibles

Renseignements et visites : 02/469 01 28

Envoi du Périodique

La Conférence du Jeune Barreau signale que le fichier des destinataires du périodique a été complètement remanié.

Si vous décelez un erreur dans vos coordonnées ou constatez que vous ne le recevez pas malgré tous nos efforts, soyez gentils de nous le dire au plus vite (02/508.66.43)



BRUYLANT

RUE DE LA RÉGENCE, 67 - 1000 BRUXELLES - TÉL. (02) 512 98 45 - FAX (02) 511 72 02

L'ÉDITEUR DU LIVRE ET DE LA REVUE JURIDIQUES EN BELGIQUE

DIFFUSEUR POUR L'EUROPE DE NOMBREUX OUVRAGES ÉTRANGERS, NOUS POUVONS EN
OUTRE COMMANDER PARTOUT DANS LE MONDE TOUS LES OUVRAGES JURIDIQUES.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Traité élémentaire de droit civil belge, par
Henri DE PAGE.

Tome quatrième : les principaux contrats (première
partie). — Volume I, quatrième édition par Anne
MEINERTZHAGEN-LIMPENS.

ISBN 2-8027-1053-2. - 1997, 770 p., **6.750 F.**

**Annuaire administratif et judiciaire de Bel-
gique — 1997 — Administratief en gerecht-
telijk jaarboek voor België.**

ISBN 2-8027-1042-7. - 1997, 1314 p., **6.650 F.**

**Regards sur la complexité sociale et l'ordre
légal à la fin du XX^e siècle**, par D. KALOGE-
ROPOULOS.

ISBN 2-8027-1003-6. - 1997, 192 p., **1.600 F.**

**Les principaux accords de l'OMC et leur
transposition dans la communauté euro-
péenne I**, par Pierre DIDIER.

ISBN 2-8027-0793-0. - 1997, 648 p., **5.350 F.**

**Le droit moral de l'auteur et le droit com-
munautaire**, par Carine DOUTRELEPONT.

ISBN 2-8027-0642-X. - 1997, 630 p., **4.950 F.**

Les conflits d'intérêts. Les conférences du
centre de droit privé, volume VII, par Marc EKEL-
MANS, Michèle GRÉGOIRE, Dominique
LECHIEN, Anne MEINERTZHAGEN-LIMPENS,
Jean-François ROMAIN, Valérie SIMONART,
Alain-Charles VAN GYSEL.

ISBN 2-8027-1033-8. - 1997, 328 p., **2.650 F.**

Liber amicorum José Vanderveeren.

ISBN 2-8027-1013-3. - 1997, 214 p., **3.101 F.**

**L'analyse génétique à des fins de preuve et
les droits de l'homme.** Aspects médico-scienti-
fique, éthique et juridique. Sous la direction de
Christiane HENNAU-HUBLET et Bartha Maria
KNOPPERS.

ISBN 2-8027-1034-6. - 1997, 512 p., **3.600 F.**

**Un rôle pour la défense dans les procédures
communautaires de concurrence.** Congrès
organisé les 25 et 26 novembre 1996 par l'Asso-
ciation Européenne des Avocats (A.E.A.).

ISBN 2-8027-1037-0. - 1997, 280 p., **2.100 F.**

**La concurrence des traités relatifs aux
droits de l'homme devant le juge national**,
par Claudia SCIOTTI.

ISBN 2-8027-1049-4. - 1997, 126 p., **1.250 F.**

Les droits de l'enfant à naître, par Nathalie
MASSAGER.

ISBN 2-8027-1047-8. - 1997, 1014 p., **5.400 F.**

**Le secteur bancaire et la concurrence — De
banksector en de mededinging.** Cahiers
AEDBF/EVBFR-Belgium.

ISBN 2-8027-1015-X. - 1997, 164 p., **1.600 F.**

Families & Justice. Justice civile et évolution
du contentieux familial en droit comparé, sous la
direction de Marie-Thérèse MEULDERS-KLEIN.

ISBN 2-8027-1008-7. - 1997, 640 p., **3.800 F.**

Droit d'auteur et bande dessinée. Colloque
organisé par le Centre Belge de la Bande Dessinée
avec la collaboration de Maître Benoit VAN
ASBROECK.

ISBN 2-8027-1018-4. - 1997, 346 p., **2.450 F.**

LES CODES BELGES

de Servais et Mechelynck

Entièrement sur feuillets mobiles

Cinq tomes (en dix classeurs cartonnés plein simili-cuir)

Trois mises à jour par an

Collection complète : **21.500 F**

A jour au 1^{er} janvier 1997

Pour les étudiants, prix spécial de 9.000 F plus 3 mises à jour gratuites et par la suite 50 %
sur celles-ci durant toutes leurs études.

Pour les avocats stagiaires, prix spécial de 17.500 F., 6 mises à jour avec 50 %
plus un abonnement d'un an à la « Pasicrisis belge ».

1. En droit du bail

Le Moniteur du 21 mai 1997 publie la loi du 13 avril 1997 modifiant certaines dispositions en matière de baux (M.B., p. 12667). Sans être exhaustif, soulignons les quelques modifications suivantes: limitation des baux de courtes durée: un bail de courte durée ne pourra plus être prolongé qu'une seule fois sans que la durée totale du bail n'excède trois ans; la loi apporte quelques précisions en matière de bail de rénovation; extension des possibilités de congé pour travaux dans un immeuble à appartements; pas d'indexation des baux verbaux; en matière de garantie locative, dans l'hypothèse où celle-ci ne serait pas portée au crédit d'un compte bancaire, obligation pour le propriétaire de payer un intérêt équivalent au taux moyen du marché financier; enfin, la loi prévoit de nouvelles sanctions relatives aux exigences élémentaires de sécurité, de salubrité et d'hygiène: le preneur qui porte le litige devant le juge de paix aura le choix entre deux attitudes: demander la résolution du bail avec indemnité ou demander l'exécution des travaux de mise en conformité. Le juge peut également diminuer le loyer exigible.

2. En droit familial

La loi du 20 mai 1997 modifiant le Code judiciaire et le Code civil en ce qui concerne les procédures en divorce a été publiée au Moniteur du 27 juin 1997 (p. 17167).

3. En droit commercial

L'article 89 de la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques de commerce et sur l'information et la protection du consommateur a été modifié par la loi du 3 avril 1997 (M.B., 16 mai 1997, p. 12075). L'article 89 de la loi du 14 juillet 1991 prévoit, pour les ventes au consommateur conclues en dehors de l'entreprise du vendeur, un délai de réflexion de 7 jours à l'expiration duquel la vente devient parfaite. Aux termes de l'alinéa 3 de l'article 89, le consommateur perdait le droit de renoncer à l'achat d'un service lorsque ce dernier avait été pres-

té avant que le consommateur n'ait manifesté son intention de renoncer à l'achat. Désormais, aucune prestation de service ne peut être effectuée avant l'écoulement du délai de réflexion.

4. En droit judiciaire

Une nouvelle possibilité de réorienter nos carrières nous est offerte par la loi du 6 mai 1997 visant à accélérer la procédure devant la Cour de cassation (M.B., 25 juin 1997, p. 16928). L'objet essentiel de cette loi est d'instituer la fonction de référendaire près la Cour de cassation dont la mission est définie à l'article 3 de la loi du 6 mai 1997 insérant un article 135 bis au Code judiciaire: les référendaires préparent le travail des conseillers et des



membres du parquet; ils participent aux tâches de documentation ainsi qu'à celles de traduction et de publication des arrêts et veillent à la mise en concordance des textes français et néerlandais.

5. En droit du tourisme

L'arrêté royal du 25 avril 1997 portant exécution de l'article 36 de la loi du 16 février 1994 régissant le contrat d'organisation de voyage et le contrat d'intermédiaire de voyage est publié au Moniteur de ce 13 juin (p. 15887). L'article 36 de la loi dispose que l'organisateur et/ou l'intermédiaire parties au contrat justifient de garanties suffisantes propres à assurer leurs obligations envers le voyageur en cas d'insolvabilité financière. L'arrêté royal vise essentiellement les contrats d'assurance

que souscriront les agences de voyages. Celles-ci devront couvrir, en cas d'insolvabilité financière, le remboursement des montants déjà payés lors de la conclusion d'un contrat d'organisation ou d'intermédiaire de voyage et procéder au rapatriement des voyageurs si le voyage a déjà commencé.

6. En droit pénal

Le Moniteur du 3 juillet 1997 publie la loi du 20 mai 1997 sur la coopération internationale en ce qui concerne l'exécution de saisies et de confiscations (p. 17727).

7. En droit financier

Retenons, parmi la foison de textes publiés en cette matière, l'arrêté royal du 11 juin 1997 modifiant l'arrêté royal du 8 novembre 1989 relatif aux offres publiques d'acquisition et aux modifications du contrôle des sociétés (M.B., 8 juillet 1997, p. 18103); l'arrêté royal du 2 juin 1997 modifiant l'arrêté royal du 16 février 1996 fixant le règlement de la Bourse des Valeurs mobilières de Bruxelles (M.B., 27 juin 1997, p. 17185); l'arrêté royal du 10 avril 1997 relatif aux organismes de placement investissant dans des sociétés non cotées et dans des sociétés

en croissance (M.B., 24 juin 1997, p. 16.807) (habituez-vous aux termes prifonds et pricaf); l'arrêté royal du 9 juin 1997 modifiant l'arrêté royal du 3 juillet 1996 relatif aux obligations en matière d'information occasionnelle des émetteurs dont les instruments financiers sont inscrits au premier marché et au nouveau marché d'une bourse de valeurs mobilières (M.B., 2 juillet 1997, p. 17620).

8. En droit international privé

Le Moniteur de ce 1er juillet publie la loi du 4 septembre 1996 portant assentiment à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, faite à Vienne le 11 avril 1980 (p. 17471). Simultanément est publiée la dénonciation du 1er novembre 1996 par la Belgique, avec effet

au 1er novembre 1997, de la Convention portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels, faite à La Haye le 1er juillet 1964, et de la Convention portant loi uniforme sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels, faite à La Haye le 1er juillet 1964.

9. En droit international

Loi du 27 novembre 1996 portant assentiment au Protocole n° 11 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales portant restructuration du mécanisme de contrôle établi par la Convention, et Annexe, faits à Strasbourg le

11 mai 1994 (M.B., 4 juillet 1994, p. 1785). Compte tenu de l'augmentation des requêtes et du nombre croissant des membres du Conseil de l'Europe, il devenait urgent de revoir la procédure et de remplacer la Commission et la Cour européenne des Droits de l'Homme par une Cour permanente. L'instrument de ratification de la Belgique a été déposé le 10 janvier 1997. Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

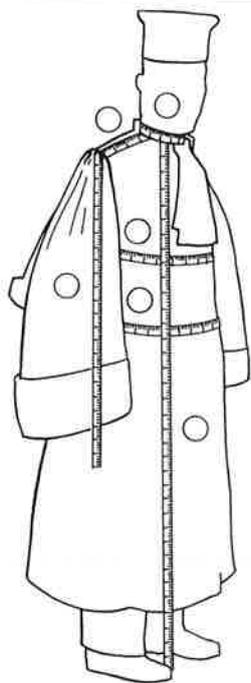
10. En droit administratif

Signalons la loi du 25 juin 1997 modifiant la loi provinciale, la loi du 1er juillet 1860 apportant des modifications à la loi provinciale et à

la loi communale en ce qui concerne le serment et la loi du 19 octobre 1921 organique des élections provinciales (M.B., 5 juillet 1997, p. 17966).

11. En droit des coupeurs de poils

L'arrêté royal du 2 mai 1997 fixant, pour les entreprises ressortissant à la Sous-commission paritaire de la coupe de poils, les conditions dans lesquelles le manque de travail résultant de causes économiques suspend l'exécution du contrat de travail d'ouvrier, est paru (M.B., 6 juin 1997, p. 15219). ■



T O G E S

M a i s o n G o d i n

pour magistrats, avocats, greffiers, cortèges académiques et autres.

- La confection est faite à la main et sur mesure.
- Nous utilisons des tissus de toute première qualité et très résistants.
- Vente exclusive de nos ateliers au particulier.
- Retouche ou remise à neuf par nos soins

Nous travaillons sans intermédiaire afin de vous offrir des produits avec un rapport qualité/prix exceptionnel.

Toges pour avocat : 11.990,- Bef (TTC)

Toges pour greffier : 12.990,- Bef (TTC)

Toges pour magistrat : 13.990,- Bef (TTC)

Un acompte de 5.000,- Bef est demandé pour toute commande. (IDALCO 210-0331389-89)



Maison Godin

Rue Sombre, 101 - 1150 Bxl
tel : 02/772.03.05 fax : 02/772.16.20
SG 210-0331389-89

Comment prendre vos mesures :

- 1 - Tour du cou (sur la peau) _____ cm
- 2 - Largeur des épaules _____ cm
- 3 - Tour de poitrine (sur la chemise) _____ cm
- 4 - Longueur des manches (du cou au poing) _____ cm
- 5 - Tour de taille _____ cm
- 6 - Longueur totale (jusqu'au sol) _____ cm

Bon de commande

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Tel privé _____
Tel cabinet _____

Comme chaque année, c'est début août que j'accomplis mon devoir de vacances, à savoir vous préparer la nouvelle saison pluri-théâtrale. Au moment de mettre sous presse, je suis toujours en pleine lecture des multiples informations obtenues sur ce qui se passera à Bruxelles durant les douze prochains mois, et d'opérer une difficile sélection parmi les centaines de spectacles qui seront proposés au public. Le programme définitif et le bulletin d'inscription seront à votre disposition au Secrétariat de la Conférence dès cette fin août.

Comme les deux années antérieures, vous pourrez choisir en toute liberté entre la douzaine de pièces que je vous proposerai, en vous inscrivant avant fin septembre. Seul impératif, en choisir un minimum de six.

Tout d'abord quelques nouvelles réjouissantes: un nouveau théâtre s'ouvrira en octobre à Ixelles, tandis que plusieurs salles de spectacle seront totalement rénovées. Nous essayerons de les découvrir dès que les travaux seront terminés.

C'est l'Ensemble Théâtral Mobile de Marc LIEBENS et Michèle FABIEN qui, après des années d'errances et d'accueils éphémères, posera enfin ses valises dans les locaux de l'ancien cinéma MARNI, rue de Vergnies (place Flagey). Ils avaient investis successivement le Théâtre du Parvis à St Gilles, de 1970 à 1973, puis la rue de la Caserne de 1980 à 1986, avant une dizaine d'année de nomadisme. Cette fois, ils jettent l'ancre dans cet espace de 4.000 m² et ils y créent deux salles de 450 places maximum pour l'une et 200 à 300 places pour l'autre, avec loges, foyer et librairie. Le 2 octobre prochain à 19 h30, ils ouvrent leur 1^{er} saison avec une adaptation théâtrale du livre de Pierre MERTENS qui a défrayé la chronique l'an dernier, "Une Paix Royale".

Le Théâtre de Poche a enfin vu commencer, en

mars dernier, les rénovations annoncées depuis des années. Les travaux devraient être terminés pour début 98, mais avec les retards prévisibles, nous ne pourrions sans doute découvrir leur nouvelle salle légèrement agrandie, que la saison prochaine. Même échéance sans doute, pour la salle du NTB d'Henri RONSE place des Martyrs. La toiture est posée, et on travaille aux aménagements intérieurs. Resteront encore à débloquer, les



Les trois Mousquetaires
Philippe Allard, Jean-Henri Compere,
Christophe Destexhe et Stéphane Ledune
(Photo M. Theunissen)

subsidés qui en permettront le fonctionnement.

Enfin, c'est la salle St Michel, qui a trouvé un partenaire généreux en la personne de Mr Antonio VILARDI, pour faire peau neuve. Ce dernier, déjà à la base de la rénovation de 3 à 4 salles en Italie, gèrera en contrepartie la salle pendant 10 ans et en assumera la programmation. Début des travaux dès ce 12 août, pour ce très beau, mais très ambitieux projet (Salle de 1.200 places, loges V.I.P.).

Quant aux spectacles, j'en ai préselectionné actuellement, pas moins de 37, parmi lesquels je ne pourrai en conserver que 12. C'est vous dire si l'année sera riche en événements de toutes sortes. Rappelons tout d'abord "Le procès Landru", que nous présenteront l'ASBL ART-MANIAC et La Conférence du Jeune-Barreau, fin octobre au Palais de Justice. La distribution sera composée de comédiens professionnels, mais aussi de confrères, de magistrats, et de représentants du Ministère Public.

En tout début de saison, de la danse, avec "CUARTETO" d'après "La Maladie de la Mort" de Marguerite DURAS, produit par la Compagnie José BES-PROSVANY au Palais des beaux-Arts. Un spectacle d'une rare beauté, révélateur d'un des plus grands talents de la danse belge contemporaine.

Nous aurons sans doute l'occasion de participer aux fêtes de la St Martin à Tourinnes-la-Grosse, et d'y applaudir un "St François actualisé" regroupant de 50 à 100 comédiens amateurs et professionnels, les 21 et 28 novembre. Avant ce spectacle nous aurons pû, autour d'un drink, admirer l'exposition qui se tiendra dans la maison de notre confrère Me J.L. BASSINE.

Nous retournerons au PUBLIC, pour y voir soit "Les Muses Orphelines" du québécois Michel-Marc BOUCHARD, dans

une mise en scène de Pietro PIZZUTI, soit "La Locandiera" de Carlo GOLDONI, soit encore "Zoo Story" d'Edward Albee, dans une nouvelle salle (encore une), la petite salle des Voûtes, nouvellement aménagée.

Une reprise attendue au Théâtre Molière, de "L'Ultima Recital" qui après avoir reçu une nomination aux Molière 97 du meilleur spectacle musical nous revient en février 98. Que vous en dire: c'est l'histoire d'une diva et de sa pianiste, qui depuis trente ans, s'étiolent

chaque soir en public...C'est assez délirant, et franchement drôle.

Après avoir fait revivre durant deux saisons le Théâtre du Vaudeville, (dont les travaux de rénovation commencent, eux aussi, incessamment) Daniel SCAHAISE et la troupe de Théâtre en Liberté ont repris leur errance. Ils nous présenteront, dans un lieu encore indéterminé, en février-mars 98, un spectacle qui se voudra familial par excellence, "Les Trois Mousquetaires", d'Alexandre DUMAS. Une très nombreuse distribution sera réunie autour des quatre fines lames que seront Philippe ALLARD, Jean-Henri COMPERE, Christophe DESTEXHE et Stéphane LEDUNE.

Une très belle saison au Rideau de Bruxelles, notamment avec la création en langue française de "Les Cahiers de Amy Thomas" de David HARE, dans une mise en scène d'Adrian BRINE, et avec notamment Francine BLISTIN et Raymond AVENIERE.

Plusieurs spectacles tentent au Parc également. En novembre, la création Mondiale du "Garage des Ancêtres", comédie de Jean COLLETTE et Toni CECCHINATO, qui réunira Bobette JOURET, Michel de WARZEE, Française

ORIANE, Suzanne COLIN et bien d'autres. En décembre, une pièce qui fut jouée plus de mille fois en France et sacrée "Molière" de la meilleure comédie, avant de devenir un film couronné par un "César": "Un air de famille", qui réunira Patricia HOUYOUN, Manuela SERVAIS, Yves CLAESSENS, Guy THEUNISSEN, Olivier CUVELLIER et MARION, dans une mise en scène d'Yves LAREC.

En mai 98, c'est MASTER CLASS, une coproduction de l'ADAC et du Théâtre Royal du Parc dans le cadre de la seconde édition des "Francophonies Théâtrales" qui nous permettra d'applaudir Jacqueline BIR accompagnée de trois chanteurs d'opéra et d'un pianiste, dans une mise en scène de son fils Philippe VOLTER. Nous y découvrirons Maria CALLAS à la fin de sa carrière, bouleversante et sarcastique, affrontant trois jeunes élèves lors d'une leçon de chant, et nous égrenant quelques souvenirs sur sa jeunesse difficile, sur son amour pour l'homme le plus riche du monde et pour son métier. Nous parlant aussi de ses frustrations: celles d'arrêter de chanter d'abord et d'avoir échoué dans sa vie privée ensuite. Qui en Belgique, mieux que Mme BIR pourrait nous interpréter ce monstre sacré ? Cette pièce qui risque d'être l'événement de la

fin de saison, a été créée à Paris par Fanny ARDANT, et c'est actuellement Faye DUNAWAY qui la joue actuellement à Los Angeles.

Enfin, j'attends confirmation des dates de représentation à Bruxelles d'une comédie musicale sensationnelle, qui fut nominée aux Molière 1996, « Piaf je t'aime ». Pas moins de vingt cinq comédiens chanteurs qui nous feront revivre les années 1915 à 1963, à travers la vie et les chansons de Piaf, mais aussi d'Aznavour, de Ch. Dumont, de Moustaky et de tant d'autres.

Un dernier mot sur le spectacle de cet été à l'Abbaye de Villers-la-ville, "ANGELO, Tyran de Padoue", mélodrame de Victor HUGO, dont je vous parlais en mai dernier. Comme décor, une façade habilement exploitée de ce très bel endroit, de superbes costumes de Thierry BOSQUET et de très belles prestations de Jacqueline BIR et Gérard MARTI, entourés notamment d'Erico SALAMONE et Stephen SHANK, mais pour moi surtout, une vibrante interprétation de Catherine CONET. J'espère que vous avez eu l'occasion d'assister à ce spectacle estival, et d'y prendre autant de plaisir que j'en ai pris moi-même. Bonne saison théâtrale. ■



Angelo, tyran de Padoue
Erico Salamone et Jacqueline Bir
(Photo Th. Ladeuze L.W.)

CHAMBRE BELGE DES COMPTABLES

Ecole fondée en 1905

STAGIAIRES ET JEUNES DIPLOME(E)S

Une spécialisation sérieuse en comptabilité et/ou fiscalité est un appoint particulièrement utile.

***Vous pouvez l'acquérir
en suivant librement les cours de la CBC,***

UNANIMEMENT APPRÉCIÉS ET DONNÉS À BRUXELLES DEPUIS 1905

Vous aussi, optez pour un enseignement de qualité, un diplôme réputé, des professeurs compétents et expérimentés.

La Chambre Belge des Comptables vous propose ses cours pratiques

- de comptabilité commerciale
- de comptabilité analytique d'exploitation
- de comptabilité des sociétés
- de législation comptable
- de gestion financière
- de gestion budgétaire
- d'analyse des comptes annuels
- de comptes consolidés
- de droit fiscal (impôts des personnes physiques, des sociétés, T.V.A., enregistrement et succession).

Une documentation détaillée vous sera adressée sur simple appel au Secrétariat de la CBC

CBC
BRUXELLES

Téléphonez-nous au **511.01.49**

CBC • Bd de Waterloo 53 • Bte 5 • 1000 Bruxelles

La Conférence du Jeune Barreau est à votre service !



Photo Jean Draguez de Haut

La commission administrative de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, élue en juin 1997, entre en fonction dès ce 1er septembre et s'apprête à remplir ses différentes fonctions et activités.

Nous vous communiquons ci-dessous la liste de celles-ci, ainsi que les noms et les coordonnées des commissaires qui en sont responsables.

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un renseignement, pour nous faire part de vos suggestions éventuelles ou nous demander de relayer vos initiatives, lesquelles sont toujours bienvenues !

A. Quatre fonctions générales

Secrétariat :
responsable : Anne Karcher
adjoint : Nicolas Estienne

Trésorerie :
responsable : Hugues Derème
adjoint : Emmanuel Plasschaert

Officier de Bouche :
responsable : Quentin Wauters
adjoint : Marina Lemercier

Relations publiques :
responsable : Jean-Cyril Veldekens
adjoint : Hugues Derème

B. Huit fonctions particulières

Périodique (articles, échos, agenda des activités, petites annonces, ...)
responsable : Anne Karcher
adjoint : Nicolas Estienne

Dossiers (inclus dans chaque périodique et activités afférentes)
responsable : Florence Heenen
adjoint : Marina Lemercier

Recyclages et formation permanente
responsable : Hugues Derème
adjoints : Emmanuel Plasschaert
et Jean-Cyril Veldekens

Activités culturelles (grandes conférences, conférence Berryer, palais littéraires, ...)
responsable : Cédric Vergauwen
adjoint : Emmanuel Plasschaert

Activités récréatives (sports, voyage, week-end, ...)
responsable : Marina Lemercier
adjoint : Quentin Wauters

Formation et encadrement des stagiaires (accueil, information, formation, ...)
responsable : Quentin Wauters
adjoint : Nicolas Estienne

Rencontres professionnelles et interprofessionnelles (déjeuners, ...)
responsable : Florence Heenen
adjoint : Jean-Cyril Veldekens

Exercices de plaidoirie, service de placement des stagiaires, service de remplacement
responsable
et président du jury : Pierre Winand
assesseurs du jury : Florence Heenen, ...

Coordonnées du directoire et des commissaires

- 9 Michel Vlies
Président
6, rue Hydraulique
1210 Bruxelles
Tél. : 217.39.90
Fax : 218.06.72
- 5 Geneviève Tassin
Vice-Présidente
187, chaussée de la Hulpe
1170 Bruxelles
Tél. : 663.07.92
Fax : 663.07.97
- 6 Pierre Winand
Directeur
203/1, avenue Louise
1050 Bruxelles
Tél. : 640.59.26
Fax : 640.10.34
- 8 Marc Demartin
Ancien président
116/13-15, avenue de Broqueville
1200 Bruxelles
Tél. : 770.62.20
Fax : 770.93.65
- 13 Marc Fyon
Orateur de rentrée
47-51, rue H. Wafelaerts
1060 Bruxelles
Tél. : 533.53.18
Fax : 533.53.89
- Cédric Vergauwen
59, rue J. Lejeune
1050 Bruxelles
Tél. : 345.18.15
Fax : 345.82.78
- 3 Anne Karcher
33, avenue A. Rodin
1050 Bruxelles
Tél. : 648.67.77
Fax : 648.77.15
- 11 Hugues Derème
115/11, avenue van Becelaere
1170 Bruxelles
Tél. : 660.29.21
Fax : 675.13.53
- 10 Quentin Wauters
50/8, avenue général de Gaulle
1050 Bruxelles
Tél. : 648.19.89
Fax : 642.91.30
- 4 Florence Heenen
193, avenue Brugmann
1050 Bruxelles
Tél. : 345.91.83
Fax : 344.51.81
- 7 Emmanuel Plasschaert
281, boulevard Léopold II
1081 Bruxelles
Tél. : 421.08.08
Fax : 420.57.56
- 12 Nicolas Estienne
187, chaussée de la Hulpe
1170 Bruxelles
Tél. : 663.07.84
Fax : 663.07.97
- 1 Jean-Cyril Veldekens
18, rue de l'Aurore
1000 Bruxelles
Tél. : 627.10.26
Fax : 627.10.55
- 2 Marina Lemercier
5, rue E. Claus
1000 Bruxelles
Tél. : 648.09.50
Fax : 648.08.90

Marcel Siraut,
peintre
et Maurice de Borman,
avocat

exposent
au palais de justice de Nivelles



du 26 septembre au 3 octobre 1997
de 10 à 17 heures.

Vernissage
le vendredi 26 septembre
à partir de 16 heures.

Le prix Lejeune et Janson

Emmanuel Cornu

Chaque année, au mois de mai, se déroule la traditionnelle compétition des prix Lejeune et Janson de plaidoiries réservée aux stagiaires de deuxième et troisième années. Obtenir un prix Lejeune ou un prix Janson est une consécration de ses pairs, un tremplin qui vous garantit en principe votre élection à la Commission du Jeune Barreau sinon au bâtonnat. A lire les comptes-rendus de ces compétitions parus dans le Journal des tribunaux ou dans le périodique de la Conférence, l'on peut cependant avoir le sentiment (trompeur vous diront d'anciens prix) que la liste de ceux qui n'ont pas obtenu un prix est presque aussi honorable que celle de ceux qui en ont obtenu un. Finalement, il en va des prix Lejeune et Janson comme des Jeux Olympiques: l'important, c'est de participer.

Neuf candidats-lauréats se pressaient les 26 et 27 mai derniers à la barre. Les hasards du rôle permirent à Me Pierre-Emmanuel Noël d'ouvrir la compétition. Assistant dans son action Mademoiselle McClary, secrétaire dans un célèbre cabinet d'avocats et qui avait pour seul tort d'être jolie, Me Noël dénonça une sordide affaire de harcèlement sexuel à charge d'un confrère peu honorable, Me Legrivois. Peut-être un peu long pour un sujet aussi factuel qui ne se prêtait qu'à peu de développements juridiques, Me Noël se révéla un plaideur offensif à l'humour corrosif. Il fut aussi un vrai maître dans l'art de manier ses lunettes à la barre.

"Me Legrivois est-il réellement le personnage obscène, vulgaire ou même libidineux décrit par la partie adverse" s'interrogea Me Bénédicte Dufour, son avocat. Elle nous le décrit au contraire comme un personnage naturellement enjoué, père de deux enfants et bon vivant. Un tantinet déclamatoire, Me Dufour plaida avec beaucoup de présence pour son client et analysa avec méthode le comportement de celui-ci au regard de l'arrêté royal du 18 septembre 1992 relatif au harcèlement sexuel sur les lieux de travail. Le caractère latin de l'attitude de l'avocat séducteur qu'elle défendait méritait d'être apprécié avec prudence, conclut-elle.

Imposant, vif, faisant montre d'une articula-

tion claire et sans faille, Me Michel Kaiser nous entretint ensuite d'une affaire à la fois ordinaire et exceptionnelle. Monsieur Profumo, député-bourgmestre d'une riante localité de l'entre Sambre et Meuse avait vu son honorabilité salie par les insinuations calomnieuses d'un journaliste de "La dernière minute", Monsieur Olivier Roquet. Ayant le sens des formules, mais aussi une bonne connaissance juridique du droit de la responsabilité civile des journalistes, Me Kaiser nous offrit une plaidoirie brillante. Elle fut très légitimement récompensée du prix Lejeune.

La réplique de Me Sébastien Depré fut également forte et nous amena à réfléchir sur les bases d'une société démocratique et sur la nécessité de garantir le libre exercice du droit

meurtre d'Eurydice. "Big bang, inconscience, parisien, discours, avortement, sans consentement, apprenti sorcier, répondez-moi Orphée, je vous en supplie," voilà ce que j'ai retenu de la plaidoirie étourdissante de Me Desnerck. S'adressant à son adversaire, Me de Buisseret, ou directement à Orphée, je ne sais plus, il lui parla des parfums de la campagne, de Rodrigue et de mourir pour la patrie, il cita le "credo" comme Barrès, Malraux, Sartre ou Rimbaud et, effrené dans son rythme, il nous invita à tendre vers l'irréel. Grâce à Me Desnerck, nous l'avons fait.

Me Marie-Pierre de Buisseret défendait Orphée et plaida coupable. Oui Orphée vécut avec Eurydice un interminable bonheur, mais un bonheur ennuyeux, le monde dans lequel nous vivons étant fermé à la poésie. Seul l'opium l'a aidé à survivre, son seul défaut est d'avoir été trop loin. Il faut en convenir, après la tourmente oratoire de Me Desnerck, la plaidoirie de Me de Buisseret, d'une simplicité charmante emprunte de Cocteau, fut un havre de paix.

Tenir son public en haleine en parlant de l'ennui, c'est comme une gageure. Me Marie-Aude Beernaert l'a réussie. La cliente de Me Beernaert, Madame Lejeune, demandait le divorce pour une cause déterminée: l'ennui. Son mari ne s'intéressant qu'à la musique baroque et à l'étude du sanscrit, Madame Lejeune s'en trouvait plongée dans une maladie de langueur intolérable et s'ennuyait à mourir. En vain avait-elle

essayé de séduire son mari, nous expliqua Me Beernaert de sa voix posée mais ferme et avec la distinction naturelle qu'on lui reconnaît, mais celui-ci n'est pas seulement un triste, c'est également un tyran qui érige l'ennui en religion. Le divorce doit donc être prononcé à ses torts, conclut-elle avec autorité.

Me Henri Dineur est un plaideur sympathique: amusant, ironique, parfois tempétueux mais jamais agressif, Me Dineur semblait vraiment contraster avec son client que l'on nous avait présenté si ennuyeux. L'ennui est très relatif



à la critique. Les formules piquantes des journalistes sont le sort des hommes politiques, plaida-t-il avec conviction. Me Depré aurait pu emporter notre conviction, s'il n'avait commis une maladresse, celle de prendre trop à partie son adversaire et de lui lancer de manière peu amène qu'"il est certains dossiers qu'il faut pouvoir refuser". Pour le reste, ce fut réellement une excellente plaidoirie.

Me Miguel Desnerck nous emmena ensuite devant le tribunal correctionnel de Bruxelles entendre juger le procès d'Orphée accusé du

plaida-t-il en citant quelques vers de Claudel et, à entendre Me Dineur répliquer à la brillante plaidoirie de Me Beernaert, l'on était convaincu que cette paire redoutable de plaideurs pouvaient plaider l'ennui sans le communiquer.

Me Sébastien Evrard et Me Sébastien Champagne nous propulsèrent ensuite en l'an 2014, sous le bâtonnat de Me Sorel, alors que le pouvoir judiciaire, plus solitaire que jamais, connaissait des jours sombres marqués des affres de la débâcle financière de l'Etat.

Victime également de cette décrépitude, l'Ordre des avocats en était réduit à vendre l'image du bâtonnier dans le cadre de publicités pour des ouvrages juridiques offerts en vente par le vestiaire du Palais sur le site LEXnet. L'image du bâtonnier avait cependant été détournée et utilisée d'une manière telle qu'elle portait atteinte à son honneur, nous exposa Me Evrard, son conseil. Fondant son action tant sur le droit à l'image que sur l'article 1382 du Code civil ou encore sur le droit au repentir-retrait consacré par une partie de la doctrine, Me Evrard nous offrit une plaidoirie très structurée et très brillante, marquée d'un humour parfois un peu féroce mais aussi d'un sens de l'image et de l'à propos.

Me Sébastien Champagne répondit avec un talent égal à Me Evrard. Dans un autre registre, mais également avec beaucoup d'es-

prit, Me Champagne mêla avec bonheur les principes juridiques de quelques gouttes de picrate. Parfois un peu rapide dans son rythme, il fut cependant toujours très clair dans son élocution et ce fut un réel plaisir que d'entendre Me Champagne.

Me Tanguy Polet fut le dernier participant de cette compétition. Il était seul. Non qu'il voulût prendre défaut comme on aurait pu le croire de prime abord, mais parce qu'à l'image de ce qui se fait dans certains pays bantous, Me Polet plaissait à la fois pour le demandeur et pour le défendeur. Commenant par un règlement de procédure et par un incident relatif à l'application de l'article 747 § 2 du Code judiciaire, Me Polet caricatura avec talent des figures d'avocats dignes de Daumier. Ce fut un excellent sketch, mais, pour ma part, ce n'était pas une plaidoirie. Certes, Me Polet en vint ensuite au vif du sujet et il nous exposa longuement le fond du litige relatif à la rupture d'un contrat de service avec un organisme de cartes de crédit. Le tout avait essentiellement trait à l'application des conditions générales de la société de cartes de crédit et à l'application, fort improbable à mon avis, de la loi du 5 août 1991 sur la protection de la concurrence économique. Le sérieux de ses propos se trouvait cependant démenti par le contexte procédural. Me Polet n'en réussit pas moins à séduire le jury. Le prix Janson lui fut attribué. Le jury est souverain. ■

Software
Training Center



PHM
COMPUTING

DOS - OS2
MACINTOSH - MS WINDOWS
UNIX - AS 400

Français, Néerlandais et Anglais
A Anvers, Bruxelles, Gand,
Lège, Lille, Mouscron

Renseignements et Inscriptions
02/374.12.29

Notre spécialité

La destruction d'archives
et de documents confidentiels

La destruction de matériels
informatiques et divers

Procès-verbal de destruction

MCA

**Destruction and recycling
in total security**

Business Park Saint-Denis
Rue Saint-Denis 164
1190 Bruxelles
Tél.: 02/346 44 22

**PROBLEMES D'ARCHIVAGES ?
MANQUE DE PLACE ?**

VOTRE SOLUTION !

**Hays Information
Management**

Rue Picard, 32 - 1080 Bruxelles
Tél.: 02/427.71.23 - Fax : 02/420.66.86

André JOSTEN

Sprachendienst

**Le spécialiste de la traduction juridique
de et vers l'Allemand**

74, av. des Armures • 1190 Bruxelles
Tél.: 02/345.10.15 - Fax : 02/344.03.79



Assemblée générale de la Conférence

Si l'on admet que la date du lundi 30 juin aurait vraiment été par trop incongrue, on n'aurait pas pu fixer plus tard la tenue de l'assemblée générale de la Conférence: le vendredi 27 juin, avant-dernier jour de l'année judiciaire. Cela accentuait le côté - sentez l'odeur de craie, celle de salle de gymnastique aussi - proclamation des résultats, distribution des prix, départ en vacances. Comme d'habitude, les plus fidèles assistent à la cérémonie après être remontés à pied du restaurant où se sont jouées les dernières parties électorales. Ils sont donc sereins et repus.

Ils ne furent pas dérangés par le rapport du secrétaire. Celui du trésorier, en revanche, avait de quoi laisser perplexe. D'abord qui est le trésorier: ce gentil garçon qui tient la parole ou un autre - aussi gentil, mais absent - dont il est censé lire la prose? Ce genre de question empêche de s'appesantir sur l'état des comptes. Je me suis laissé dire que cela valait mieux.

Toujours dans la catégorie "hors d'oeuvre": les compliments de circonstance, variation sur le thème: "Tout le monde il est beau, tout le monde il

est gentil" auquel Marc Demartin ajouta avec son grand sourire désarmant: "... et qu'est ce que tout le monde il abat comme travail!".

Plat de résistance: le beau discours d'investiture de Michel Vlies. Je l'ai trouvé "jospinien", toute opinion politique mise à part. C'est-à-dire à la fois modeste, volontaire, cohérent, j'arrête l'énumération qui tournerait à la flagornerie mais je l'ai continuée pour moi-même et mes confidents.

La Conférence est en de bonnes mains.

Allez, c'est déjà le dessert. Jean-Pierre Bette, en pleine possession de tous ses moyens, a présenté Pierre Winand en paroles et en musique. On a bu du petit lait et on s'est réjoui d'acclamer le nouveau directeur qui a tous les titres à devenir le président de l'année 1999-2000. On a repris du dessert avec Bernard Delloye: présentation réussie mais un peu longue de l'avis de l'orateur lui-même. Il a parlé sans filet, entendez sans texte écrit sous les yeux. Pourquoi n'a-t-il jamais brigué le discours, lui, Bernard - le mutant - Delloye? O. C.

L'homme aux paradoxes.

C'était il y a six ans et demi déjà. Un orateur de rentrée nous entretenait du "Paradoxe de Babel" et du "droit des peuples à être eux-mêmes". Un orateur de rentrée nous lançait d'une mâle voix, parlant des Belges: "apprenons à vivre séparément dans le respect de nos différences" (J.T., 1991, p. 24). C'était il y a six ans et demi. La Conférence du Jeune Barreau devait fêter son cent cinquantième anniversaire en présence du chef de l'Etat. Mais celui-ci, jouissant à titre exceptionnel d'un privilège en principe réservé au président de la Conférence, au bâtonnier de l'Ordre et au rédacteur en chef du Journal des Tribunaux, avait pu lire préalablement le discours de rentrée de l'orateur. L'argument et le propos lui plurent-ils? Nul ne le sait. Mais il ne vint pas. C'était il y a deux mois à peine. Le chef de l'Etat n'est plus, la Belgique est un Etat fédéral et l'orateur de rentrée est devenu président de la Conférence. Conformément à la tradition, il nous reçut donc. Au stade... Roi Baudouin! L'Histoire n'est-elle donc qu'un éternel recommencement? G.C.

Concours G rien à dire

En partant de deux slogans extrêmement simples, à savoir:

- il n'est pas nécessaire d'avoir quelque chose à dire pour parler,
- tout le monde a le droit de savoir que quelqu'un n'a rien à dire,

vous lancez une mode très facilement, et une foule de convaincus vous suit comme un seul homme. La preuve? Le géèssème par exemple.

Malgré ses finances difficiles, la Conférence du jeune Barreau est prête à offrir une place gratuite à la revue de janvier à celui/celle qui pourra certifier qu'il a entendu une personne utiliser son géèssème dans un restaurant soit pour dire quelque chose d'intéressant (nous sommes assez généreux pour ne pas exiger qu'il s'agisse de quelque chose d'urgent, ce qui rendrait le concours impossible à gagner), soit pour énoncer des banalités mais sans en faire bénéficier toutes les autres tables.

De même, ne voulant point obérer davantage lesdites finances, nous offrirons personnellement, solidairement et indivisiblement, une seconde place de revue à celui/celle qui pourra certifier avoir déjà, lors d'un dîner à la maison ou chez des amis, constaté que le combiné de téléphone ou le téléfax était déposé sur la table, et utilisé au cours du repas.

C.d.V.



On aura tout vu ...

La guerre linguistique embrase à nouveau les esprits. Dans un pays où l'élection de Miss Belgique doit se faire en sélectionnant dix candidates néerlandophones et dix candidates francophones jusqu'à l'insupportable sélection finale, faut-il s'étonner de voir le Vlaams Pleitgenootschap prendre fait et cause pour le Ministre De Clerck qui ignore que les lois sont faites pour être changées lorsqu'il s'avère qu'elles vont à l'encontre de l'intérêt public?

Il est sans doute regrettable que notre pays ne compte pas davantage de parfaits bilingues tout comme il est regrettable qu'il ne compte pas

d'avantage de politiciens d'envergure, d'hommes intelligents, de citoyens animés d'intentions généreuses, d'idées larges, de volonté de solidarité...

Après le compromis "à la belge", nous semblons entrer dans une nouvelle voie que nous a déjà montrée la S.T.B.: la preuve par l'absurde. Il suffit de rendre la circulation impossible pour recueillir les subsides nécessaires pour améliorer le réseau des transports en commun. En attendant que la foi du charbonnier accomplisse des miracles, combien de victimes devons-nous attendre?

La prescription au secours des morts-vivants

Pour les aoûtiers qui auraient raté le feuilleton des ossements découverts dans la région montoise (le "dépeceurland"), rappelons que deux enfants ont découvert des ossements humains. La gendarmerie mène l'enquête et il semblerait, de source autorisée, que ces ossements dateraient du XVIIème siècle.

Un journaliste chargé de commenter l'info sur une chaîne publique nationale n'a pu s'empêcher d'étaler ses connaissances juridiques en expli-

quant que, si l'information se vérifiait, l'enquête judiciaire serait clôturée pour cause de prescription.

C'est rassurant pour l'auteur présumé des faits (comme l'on dit bêtement devant la caméra). Il ne sera pas poursuivi... dans sa tombe!

RIP.

G.K.



Billet d'humeur

Qu'à son toucher votre main frémissait de plaisir, je m'en moque;

Qu'à l'entendre sonner votre coeur se mette à trembler comme celui d'un jeune premier, je m'en fiche;

Qu'avec lui vous aimiez d'autant plus parler que vous n'avez rien à dire, je m'en balance;

Que vous soyez à ce point incapable de perdre votre temps tout seul pour préférer encore, grâce à lui, le faire perdre aux autres, je m'en tape;

Qu'enfin, sans lui vous vous sentiez dé(ki)lesté de vos plus beaux atours même dans un parloir de prison, je n'en ai rien à cirer;

Mais de grâce, cher ami, si par impossible je devais me trouver dans les parages lorsque vous vous envoyez au septième ciel avec votre bidule, de grâce, mille fois de grâce, éloignez-vous de moi et puis aussi, si vous voulez bien, parlez moins fort ...

J'aime tant écouter le silence du temps qui passe.

A. V.



Adressographe.

Les ordinateurs ont, paraît-il, de la mémoire. Celui du Jeune Barreau n'échappe pas à la règle puisque ses puces et autres bytes connaissent le nom et l'adresse de l'ensemble de nos confrères, francophones et néerlandophones, mais aussi ceux des notaires, huissiers de justice et magistrats de l'arrondissement. Il paraît même que les membres de la prestigieuse Association belge des juristes d'entreprise y ont leur place.

La Conférence ne reculant devant aucun sacrifice pour rendre de menus services (tout de même rémunérés) au barreau, elle met à sa disposition cette petite merveille de technologie que d'aucuns lui envient et propose donc son "adressographe" à ceux qui souhaiteraient annoncer quelque heureux événement : naissance d'un associé, pendaison de crémaillère, fusions et scissions d'associations, candidature, offre de services, recyclage au soleil consacré aux paradis fiscaux, etc. Les commandes sont à ... adresser au secrétariat, qui y réservera la meilleure suite possible.

G.C.

Le B.C.D. ou le Bureau des Cotisations Déduites.

Il nous revient que de nombreux stagiaires eurent une fort désagréable surprise en recevant leurs indemnités pro deo au mois de juillet dernier.

Ceux d'entre eux qui avaient demandé à pouvoir bénéficier de délais pour le paiement de leurs cotisations, voire même l'avaient obtenu, constatèrent en effet que le montant encore dû avait été, d'initiative et sans avertissement préalable ni explication, déduit par l'Ordre français des indemnités leur revenant. L'on ne peut bien évidemment que se féliciter de la diligence et de l'efficacité des instances ordinales, d'autant plus que la dernière tranche de ces cotisations ne devait être payée que le 15 août (Lettre du barreau, 1997, p. 224).

Mais on peut aussi se demander s'il n'aurait pas été préférable d'annoncer cette décision plutôt que de mettre les plus jeunes d'entre nous devant le fait accompli, tout comme du reste un règlement du 5 décembre 1978 (article 3) l'impose aux avocats dans un cas analogue ... Il semblerait que cette compensation accélérée et sans doute peu orthodoxe ait, depuis lors, été annulée. On s'en réjouira.

G.C.

La nuit des stagiaires

En cette période d'austérité budgétaire, où l'on se dit que le Barreau vit largement au-dessus de ses moyens, la "Nuit des Stagiaires", traditionnel thé dansant de la fin de l'année judiciaire, apparaît aux yeux du trésorier du jeune barreau comme étant une bizarrerie comptable.

Bizarre, bizarre : on ne fait pas de perte. Pire, on s'amuse.

Cette anomalie est due à l'esprit d'initiative et à l'enthousiasme du Carrefour des Colonnes, assisté comme il se devait par le comité des fêtes du Jeune Barreau. Les synergies entre ces deux organes de notre barreau sont telles que le délégué des stagiaires a été brillamment élu à la commission du Jeune Barreau pour les deux années à venir.

Donc, entre trois cents et trois cent cinquante personnes ont eu l'excellente idée de rejoindre le

théâtre VARIA, le 6 juin dernier, pour danser, boire, papoter ou non avec les candidats au conseil de l'Ordre ; bref, pour s'amuser dans une ambiance détendue.

Une compagnie aérienne belge portant un nom d'oiseau parrainait l'événement et offrait un billet aller-retour (heureusement) Bruxelles - New York. La chance a souri à Me Sandrine Ghilain. On espère pour elle que l'avion n'explosera pas au décollage et/ou ne sera pas détourné vers Cuba. Comme quoi, on peut s'amuser à Bruxelles pour pas cher et sans se faire refouler à l'entrée par un sorteur imbécile (au sens médical du terme) souffrant des stigmates indélébiles d'un crétinisme congénital l'empêchant de faire la juste distinction entre un "Gonzègue" et un "Ronny".

Il y en a, j'vous jure ...

G.K.

Une coupe de plus pour l'équipe de football du Barreau

C'est terriblement déforcées que, le 24 mai dernier, les troupes de François Baudhuin se présentèrent à Anvers pour jouer la finale de la coupe.

François avait en effet dû battre le rappel des éléments externes et des vétérans pour pouvoir constituer un noyau de 15 joueurs.

C'est ainsi que Damien Bassine et les très âgés Didier de Quévy, Hervé de Liedekerke et Baudouin Dunesme se joignirent au noyau habituel pour essayer de réaliser la passe de deux.

Après avoir éliminé relativement facilement la formation d'Anvers, l'équipe de François Baudhuin se heurta à de nouveaux problèmes car de nombreux joueurs se blessèrent au cours du premier match.

C'est donc de manière héroïque que l'équipe des Bleus affronta le Barreau de Liège pour l'emporter in extremis 2 - 1.

Vous imaginez dès lors la joie qui s'empara de tous ceux qui étaient présents et qui donnèrent à ce doublé une saveur plus particulière que notre pre-

mière victoire de l'an dernier : rien n'est en effet plus beau qu'une victoire acquise à la surprise générale et à la force du jarret.

Remercions ici François Baudhuin et Benoît Magerman pour tout ce qu'ils ont fait cette année pour l'équipe des Bleus et espérons que les jeunes avocats auront encore de nombreuses occasions de défendre les couleurs de notre barreau avec autant de succès en Belgique qu'à l'étranger.

D. d. Q.

Activités

Tournoi de Tennis avocats-magistrats

Samedi 27 septembre 1997 à 10h

centre Justi-sport
110, rue de la Brasserie à Linkebeek

Comme chaque année, nous vous proposons de venir mesurer vos talents tennistiques à ceux d'un(e) magistrat(e) ... ou d'un(e) avocat(e) selon votre choix !

Cette rencontre se passera au centre Justi-sport, sis 110, rue de la Brasserie à Linkebeek (tél. : 02/380.04.80) le samedi 27 septembre 1997 dès 10 heures.

Un dîner, qui sera servi vers 20 heures au même endroit, nous permettra d'achever ensemble cette journée.

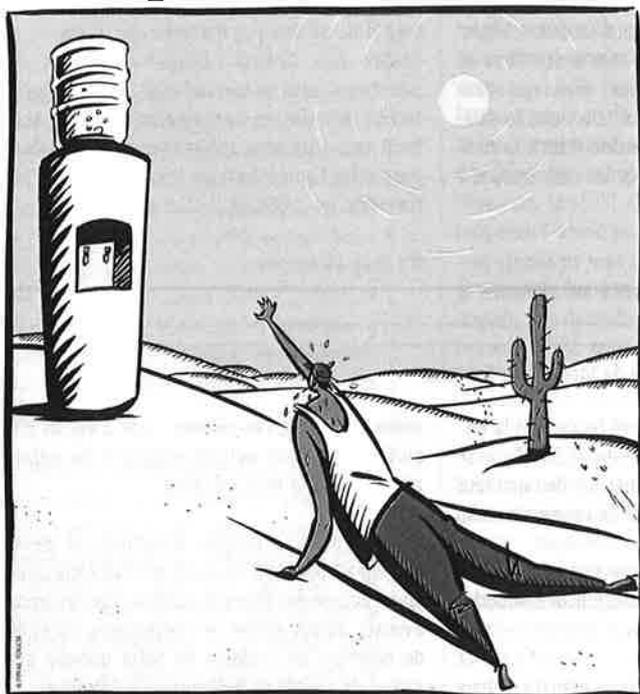
Les prix sont les suivants :

- tournoi : 300,-frs
- tournoi et dîner : 1.200,-frs
- dîner : 950,-frs.

Ces montants peuvent être versés sur le compte de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles n° : 630-0215121-34.

Les inscriptions se font auprès de Madame Eliane Jockmans, avocat général près la Cour d'appel de Bruxelles (tél. : 508.66.14) ou de Maître Marina Lemerrier (tél. : 648.09.50 ou fax : 648.08.90) avant le 20 septembre 1997.

Eau pure et naturelle en permanence à portée de main



FT 0691125 - 0897

Installez une Bonne Fontaine©, économique, écologique et facile d'emploi, les maxi-bouteilles de 22,7 litres sont remplacées en un tour de main.

The Globe Company se charge de tout le reste : installation, livraisons, enlèvement des bouteilles vides, entretien et réparations éventuelles.

Vous avez soif d'en savoir plus ?
Vous souhaitez disposer
GRATUITEMENT d'une Bonne
Fontaine© pendant 15 jours à l'essai?

Téléphonez tout de suite au
02/655.69.22 ou envoyez-nous un fax
au 02/655.69.23



Rue du Cerf 191 - 1332 Genval



Tribune des grandes conférences

Mardi 7 octobre 1997 à 19h30

Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel
Palais de Justice de Bruxelles

Monsieur Stefaan De Clerck
Ministre de la Justice

donnera une conférence en la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel de Bruxelles

Réservation des places:

Secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de 9h30 à 12h

Tél : 02/508.66.43

Fax : 02/508.64.53

P.A.F. : Membres : 200F / Non membres : 400 F



Week-end au Coq

Du 10 au 12 octobre 1997

Hôtel Astoria
Le Coq

Le mois d'octobre voit traditionnellement venir le temps du week-end de détente, l'une des activités les plus conviviales de la Conférence. Il aura lieu cette année à la côte, dans la station balnéaire du Coq qui cultive encore aujourd'hui ses charmes discrets hérités de la Belle-Epoque.

Programme :

vendredi 10 octobre :

accueil à partir de 19 heures, puis dîner-buffet

samedi 11 octobre :

en journée : après le petit-déjeuner, un grand rallye-voiture par équipes à l'occasion duquel nous nous rendrons à Bruges où nous nous restaurerons d'ailleurs à midi. Un programme particulier sera prévu pour les enfants qui ne désireraient pas accompagner leurs parents.

en soirée : dîner à l'hôtel, suivi d'une revue consacrée à quelques-uns des sketches les plus inoubliables de ces dernières années et d'une soirée dansante

dimanche 12 octobre :

en matinée : petit-déjeuner suivi d'une promenade à vélo dans la région du Coq

à midi : déjeuner à l'hôtel

Adresse du séjour

Nous serons hébergés à la résidence Astoria, un hôtel dont l'architecture est à l'image de celle de la station, ce qui n'en constitue pas le moindre de ses attraits, mais dont les chambres ont toutes été entièrement rénovées. Il est situé Leopoldlaan, 7 à 8420 De Haan (tél. 059/24.24.11 et fax 059/23.67.21), au centre même du Coq.

Les prix

Pour l'ensemble du séjour :

membres en règle de cotisation :

- stagiaires (*) : 4.250 BEF

- autres membres (**) : 4.750 BEF

enfants (un service de garderie est assuré pendant tout le séjour) :

- de moins de 5 ans (***) : 500 BEF

- de 5 à 14 ans (****) : 2.500 BEF

non membres (**) : 5.750 BEF

Pour le dîner et le spectacle du samedi soir uniquement :

membres en règle de cotisation :

- stagiaires : 1.250 BEF

- autres membres : 1.500 BEF

- non membres : 1.750 BEF

Autres arrangements : sur demande

Inscriptions :

Les inscriptions doivent se faire au secrétariat de la Conférence au plus tard le vendredi 26 septembre à 12h. Au-delà, non seulement aucune inscription ne pourra avec certitude être suivie d'effet, mais une somme de 500 BEF par personne sera demandée pour couvrir les frais inhérents à toute inscription tardive.

(*) hébergement en chambre triple

(**) hébergement en chambre double

(***) hébergement dans la chambre des parents ou en compagnie de deux enfants de 5 à 14 ans

(****) hébergement dans la chambre des parents ou à deux au moins par chambre

Activités

Après-midi d'accueil des stagiaires

Mardi 14 octobre 1997 à 13h45

Salle de la première chambre
de la Cour d'appel

Accès gratuit à l'après-midi et au dîner (cfr infra) pour toute adhésion à la CJB.

Avis à tous nos jeunes confrères venant de prêter serment : cette après-midi vous est exclusivement réservée et vous donnera l'occasion de faire connaissance avec la Conférence du Jeune Barreau, ainsi que de visiter le palais de Justice et ses nombreuses annexes.

Au cours de cette après-midi, nous visiterons les différentes juridictions civile, commerciale, correctionnelle, du travail et leurs greffes, de même que le parquet de Bruxelles. Vous aurez ainsi une approche rapide et pratique du labyrinthe qu'est le palais de Justice de Bruxelles.

Par la suite, vous rencontrerez le président du bureau de consultation et de défense, le directeur des cours CAPA, la responsable du service social du Barreau, tous à votre écoute pour vos mille et une questions.

Nous terminerons enfin par le traditionnel verre de l'amitié offert par les instances de l'Ordre, ce qui vous permettra de rencontrer de manière informelle le bâtonnier et l'ensemble des membres du conseil de l'Ordre.

Venez nombreux.

Soirée et dîner d'accueil des stagiaires

Mardi 14 octobre 1997 à 20h00

au «Do Brasil»
8, rue de la Caserne à 1000 Bruxelles

Stagiaires de première année : 500 Fb (ou gratuit si adhésion à la CJB)

Membres : 1000 Fb.

Non-membres : 1500 Fb.

Toujours soucieuse de faire découvrir à ses membres des lieux originaux à Bruxelles, la Conférence du Jeune Barreau a décidé d'organiser son traditionnel dîner d'accueil des stagiaires dans la seule véritable ambiance brésilienne de la capitale, le "Do Brasil".

Laissez vous tenter par une cuisine, riche de dépaysement, de couleurs et de saveurs nouvelles comme vous le montre le menu proposé :

Apéritif

Salade Carioca

ou

Coquille de crabe gratinée

Feijoda

(plat national brésilien à base de fèves noires)

ou

Franco de coco

(Blanc de volaille, tomates, et noix de coco)

Desserts



Match de football

Mardi 21 octobre 1997

Parc de Woluwé

Inscription pour le 10 octobre au plus tard auprès de Maître Didier de Quévy (02/538.28.30).

Rendez-vous le 21 octobre à 19 heures précises au Parc de Woluwé.

Dîner à 21 heures 30 au "Fair-Play", 30 rue Maurice Liétart à 1150 Bruxelles.

P.A.F. 800 BEF pour le dîner à verser au crédit du compte n°630.0215121.34. de la Conférence du Jeune Barreau

Le procès Landru

Du 22 au 31 octobre 1997 à 20h

Palais de Justice
Bruxelles

Au début de ce siècle, l'affaire Landru fit grand bruit.

Non content d'escroquer plus de 200 femmes par le biais d'un "chantage au mariage" pour le moins particulier, Landru fut également accusé d'avoir fait disparaître quelques unes d'entre elles.

En 1921, il fut condamné à mort par la Cour d'Assises de Versailles pour le meurtre de 11 femmes, veuves pour la plupart.

La lecture du procès révèle que la condamnation repose sur des preuves minimes : un petit cahier dans lequel Landru notait sa comptabilité, moins d'un kilo de cendres humaines découvert dans le poêle de sa demeure ...

L'asbl Art-Maniac a souhaité que la culpabilité de Landru fasse l'objet d'un nouveau débat.

Sous la plume de Bernard Mouffe et avec la collaboration de la Conférence du Jeune Barreau, des comédiens professionnels, des avocats, des magistrats et des représentants du Ministère Public vous proposent de venir apprécier, à votre tour, les carences de l'accusation, la faiblesse des preuves ainsi que certains secrets divulgués après l'exécution du sieur Landru ...

"Le procès Landru" sera joué au Palais de Justice de Bruxelles les 22, 23, 24, 29, 30 et 31 octobre 1997 à 20 heures.

Le prix des places sera :

- jusqu'au 10 octobre 1997 :
 - 400,-frs pour les membres de la Conférence, les stagiaires et les étudiants
 - 600,-frs pour les autres
- à partir du 13 octobre 1997 :
 - 500,-frs pour les membres de la Conférence, les stagiaires et les étudiants
 - 700,-frs pour les autres.

Le paiement devra être effectué après réservation au crédit du compte n° : 953-0119807-78 de l'asbl Art-Maniac avec mention de la date et du nombre de places réservées.

Renseignements et réservations :

CJB : tél.: 508.66.43 (matin) et Art-Maniac : tél.: 346.86.85 (après-midi).



Activités

Prix des anciens présidents

Pour le vendredi 24 octobre 1997 à 12h au plus tard

Le prix des anciens présidents de la Conférence du Jeune Barreau est réservé aux avocats du barreau de Bruxelles accomplissant leur 1ère ou 2ème année de stage, soit plus précisément cette année aux stagiaires inscrits à ce titre entre le 25 octobre 1995 et le 24 octobre 1997.

Il récompense l'auteur de la meilleure consultation écrite sur une question donnée, adressée à un client qui n'est pas forcément juriste.

Les candidats remettront deux exemplaires dactylographiés de leur consultation au secrétariat de la Conférence pour le vendredi 24 octobre 1997 à 12h au plus tard. Les consultations doivent être établies de manière anonyme et accompagnées d'une enveloppe fermée contenant l'identité de leur auteur ainsi que le numéro de téléphone où il peut être joint le soir de la délibération.

La délibération aura lieu en comité restreint le jeudi 13 novembre et le lauréat se verra remettre un prix d'un montant de 25.000 BEF.

L'énoncé de la question est le suivant :

Monsieur et Madame A étaient propriétaires d'un immeuble dont le rez-de-chaussée faisait l'objet d'un bail commercial et le 1er étage d'un bail de résidence principale.

Le bail commercial, conclu avec Monsieur B, était entré en vigueur le 1er janvier 1986 pour une durée de 9 ans, avait été enregistré à l'époque et a été tacitement renouvelé depuis lors, faute d'introduction d'une demande régulière de renouvellement.

Le bail de résidence principale, conclu verbalement avec Monsieur et Madame C, était entré en vigueur le 1er janvier 1996.

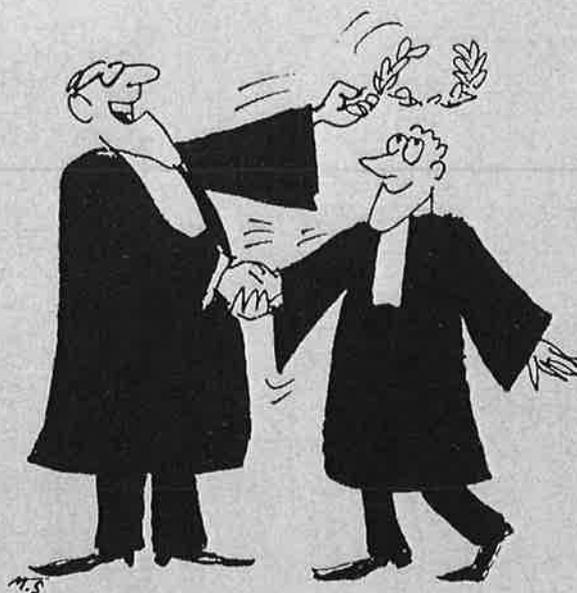
Monsieur et Madame A ont négocié la vente de leur immeuble dès le début de l'année 1997 et un compromis de vente, ne contenant aucune indication quant à la date du transfert de propriété, a été signé le 15 avril 1997 entre ces derniers et Monsieur D.

Monsieur D, acquéreur, décède le 10 juin, ce qui retarde la passation de l'acte authentique, initialement prévue pour la fin juin.

La veuve de Monsieur D, seule héritière, prend contact le 18 juillet avec les locataires en leur signalant qu'elle poursuivra les intentions de feu son époux et notifie, par la même occasion et sous pli recommandé, au locataire du rez-de-chaussée commercial un congé d'un an et aux locataires du 1er étage un congé de 3 mois, ces congés étant tous deux fondés sur un motif d'occupation personnelle de l'ensemble du bien.

Elle signe ensuite l'acte authentique de vente le 11 août 1997, l'acte ne contenant aucune clause quelconque concernant les baux en cours et ne modifiant en rien le contenu du compromis quant à la date du transfert de propriété. La transcription intervient le 1er septembre.

Le locataire du rez-de-chaussée (Monsieur B) et ceux du 1er étage (Monsieur et Madame C) vous consultent en vous demandant s'ils peuvent espérer se maintenir dans les lieux et, dans l'hypothèse où ils devraient les quitter à la suite du congé qui leur a été notifié, à quelle date ils devraient prévoir leur déménagement.



Colloque «Internet sous le regard du droit»

30 octobre 1997 à 8h30

Belgacom Towers - Auditorium
Bld E. Jacqmain, 177 à 1030 Bruxelles

Programme :

8h30 : Accueil des participants

Matinée sous la présidence de Mme Carine Doutrelepon, avocat et chargée de cours à l'ULB

9h00 : Allocution de bienvenue de M. Michel Vlies, avocat, président de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles

9h10 : Introduction, par M. Marc Demartin, avocat

9h20 : Message de M. Jean-Pierre Baudoin, Business Applications Director - Division Multimedia & Infohighways de Belgacom

9h30 : "Internet: opportunités et difficultés", par M. Paul Van Binst, professeur à l'ULB, directeur du Service Télématique et Communications; exposé suivi d'une démonstration Internet

10h00 : "Barreau: une nouvelle déontologie sur Internet ?", par M. Henri Bartholomeeusen, avocat

10h30 : Pause-café

10h50 : "Internet et le droit des obligations conventionnelles", par M. Pierre Van Ommeslaghe, avocat à la Cour de cassation, professeur à l'ULB

11h20 : "Responsabilités en cascade ou la responsabilité aquilienne sur Internet", par M. Daniel Fesler, avocat, assistant à l'ULB

11h50 : Question-time

12h30 : Déjeuner

Après-midi sous la présidence de M. Patrick Mandoux, juge au tribunal de première instance et chargé d'enseignement à l'ULB

14h00 : "Le droit d'auteur et les réseaux de l'information", par Mme Carine Doutrelepon, avocat, chargée de cours à l'ULB, directrice du Centre de droit de l'information et de la communication, et M. Jan Corbet, directeur de la SABAM

14h30 : "Internet et la protection du consommateur", par M. Philippe Peters, avocat

15h00 : "Le droit pénal et la procédure pénale confrontés à Internet (les apprentis surfeurs)", par M. Oscar Vandemeulebroeke, avocat général émérite près la Cour d'appel de Bruxelles, et M. Damien Vandermeersch, juge d'instruction, maître de conférences à l'UCL

15h40 : Question-time

16h10 : "Conclusions: quel droit pour Internet ?", par M. Benoît Frydman, maître de conférences à l'ULB

16h40 : Fin des travaux

Droit d'inscription :

comprenant la participation aux travaux, la pause-café, le déjeuner et l'ouvrage édité par la Conférence du Jeune Barreau

- membres de la Conférence : 6.000 francs

- non membres :

avocats et magistrats : 8.000 francs

autres : 10.000 francs

- prix spécial pour étudiants et avocats stagiaires (sans déjeuner, ni livre) : 1.500 F

Modalités pratiques & inscriptions :

Inscriptions :

Toute personne désirant participer au colloque est invitée à compléter le bulletin d'inscription joint au présent périodique et à le renvoyer au plus tard le vendredi 17 octobre au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Palais de Justice, place Poelaert, 1000 Bruxelles ou à le faxer dans les mêmes délais au n° 02/508.64.53.

Paiements :

au crédit du compte n° 630-0215121-34 de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles en mentionnant les références "colloque Internet" et le nom de la personne inscrite

Lieu :

Auditorium des Belgacom Towers, boulevard E. Jacqmain, 177

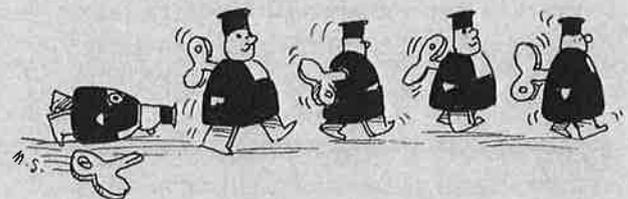
- parking VIP bld. E. Jacqmain, 177 entre la téléboutique et l'entrée principale

- transports en commun et accès aisé par la gare du Nord

- déjeuner sur place

Renseignements :

au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles - Tél.: 02/508.66.43 (de 9h30 à 12h)



Activités

Colloque «La distribution commerciale dans tous ses états»

18 décembre 1997 à 8h30

Belgacom Towers - Auditorium
Bld E. Jacqmain, 177 à 1030 Bruxelles

Sous la direction scientifique de Me A. Claude Delcorde, divers orateurs vous entretiendront en matinée de l'état du droit positif belge en matière de distribution commerciale et, dans le courant de l'après-midi, de droit européen et de droit international privé.



Semaine de sports d'hiver

Du vendredi 23 janvier au dimanche 1er février 1998

à Méribel-Mottaret

Du vendredi 23 janvier au dimanche 1er février 1998, la Conférence du Jeune Barreau vous invite à passer une semaine de ski à Méribel-Mottaret.

Du grand ski au cœur du plus grand domaine skiable de France et d'Europe : les "Trois Vallées" (600 kms de pistes en tous genres). Village construit en style chalet à 1.800 m d'altitude, Méribel-Mottaret bénéficie d'une situation centrale dans le domaine, les pistes de Courchevel, les Menuires ou Val Thorens sont directement accessibles.

Le logement est prévu en studio 4 personnes ou deux pièces 5 personnes dans la résidence Pierre et Vacances, sur les pistes, à proximité immédiate des principales remontées mécaniques et à 200 m du centre commercial.

Le prix par personne est de :

- 14.990 BEF en "pleine occupation" (4 ou 5 personnes)
- 19.490 BEF en "formule confort" (2 personnes en studio de 4 ou 3 en 2 pièces/5 personnes)

Il couvre :

- la location du studio ou de l'appartement
- le ski-pass Trois Vallées d'une durée de 7 jours
- le voyage en car A/R (départ vendredi 23 janvier à 19h30, retour dimanche 1er février aux environs de 8h)
- diverses activités sur place (un verre d'accueil le samedi, une présentation du domaine skiable et une descente en luge le dimanche, un tournoi de cartes le mardi, un grand rallye des neiges le mercredi, un vin chaud suivi d'une descente en groupe le jeudi)
- un dîner raclette à l'issue du rallye des neiges
- les taxes de séjour

Les familles avec enfants ne sont pas oubliées. Une garderie accueille les enfants de 3 à 5 ans et seul le voyage en car leur sera facturé (au prix de 1.500 BEF), étant entendu qu'ils n'entrent pas en considération dans la détermination du taux d'occupation.

Diverses autres formules sont envisageables (réduction pour non-skieurs ou pour ceux qui désireraient skier uniquement sur le domaine de Méribel, réduction en cas d'absence de voyage en car, location de matériel de ski, pension complète ou demi-pension...), sur demande à adresser au fournisseur de la Conférence du Jeune Barreau, la s.a. Gulliver Organisation, lic. A1956, rue Egide Van Ophem, 46 à 1180 Bruxelles (tél. 376.57.75 ; fax 332.12.34; E-mail gulliver.organisation@skynet.be).

Une brochure d'information ainsi qu'un formulaire d'inscription vous attendent au secrétariat de la Conférence. Une facture vous sera ensuite directement adressée par la s.a. Gulliver Organisation (lic. A1956).

Attention le nombre de places est limité. Elles seront attribuées par ordre de dépôt au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau du formulaire d'inscription dûment complété et signé.

Colloque «La fin du bail et son contentieux»

19 février 1998 à 8h30

Belgacom Towers - Auditorium
Bld E. Jacqmain, 177 à 1030 Bruxelles

Professeurs d'universités et praticiens, réunis sous la direction scientifique de Me Paul Alain Foriers, aborderont l'une des questions le moins souvent examinées en doctrine et qui donne pourtant lieu au plus grand nombre de litiges : la fin du bail et la restitution des lieux loués.

Colloque «Contrats de travail : 20ème anniversaire de la loi du 3 juillet 1978»

23 avril 1998 à 8h30

Belgacom Towers - Auditorium
Bld E. Jacqmain, 177 à 1030 Bruxelles

Le titre du colloque est à l'image de son programme. Sous la direction scientifique de Me Claude Wantiez, la loi relative aux contrats de travail, 20 ans après sa promulgation, fera l'objet d'un bilan approfondi.

LA SOCIÉTÉ CIVILE : UNE SOLUTION NOVATRICE POUR LA GESTION DU PATRIMOINE FAMILIAL

Le patrimoine familial fait l'unanimité sur un point: on veut pouvoir le transmettre le plus discrètement possible à la génération suivante. On a souvent fait appel à la société de patrimoine pour arriver à ce résultat. Mais cette construction a aujourd'hui perdu beaucoup de son intérêt et cède progressivement la place à la société civile.

Quels avantages juridiques offre la société civile?

Non seulement, il s'agit d'une construction financière légale et respectable, mais c'est de plus une forme d'association très commode. Comparée à une SA ou à une SPRL, la société civile est d'une grande souplesse tant sur le plan de l'organisation de sa gestion, que sur ceux de la participation aux bénéfices et aux pertes, de l'adhésion ou du désengagement des associés et de la transmission des parts. En se fondant sur les statuts, les parents peuvent conserver leur emprise sur le patrimoine familial, tout en le cédant à leurs enfants avec un minimum de charges fiscales.

Et quels sont les avantages fiscaux?

Vue sous l'angle fiscal, la société civile est totalement transparente. Elle ne peut pas faire des bénéficiaires ni constituer de réserves. Elle génère au nom de ses associés des revenus mobiliers et immobiliers, qui ne sont taxables que dans leur déclaration personnelle,... sachant que les revenus immobiliers d'un particulier ne sont guère imposés et que ses revenus mobiliers ne sont soumis qu'au précompte mobilier (15% sur les intérêts et 25% sur les dividendes des actions).

Auteurs: J. Vanoverbeke et M. Moreau, tous deux fiscalistes, ont redécouvert la société civile et l'ont adapté avec succès à la planification du patrimoine familial.
119 pages

CARTE-REPONSE

'LA SOCIÉTÉ CIVILE'

**C'est plus facile et plus rapide par fax :
02/723 10 32**

OUI, je commande exemplaire(s) de la publication 'La société civile : une solution novatrice pour la gestion du patrimoine familial' au prix de 2.584 F.

Entreprise
Nom Prénom
Rue N°
Code postal Commune
Tel. Fax
TVA Date
Signature

Attention ! Le prix susmentionné s'entend TVA et frais inclus. Ne payez qu'après réception de la facture. Wolters Kluwer Belgique (W.K.B. sa) a repris vos coordonnées dans un fichier afin de pouvoir vous informer de ses activités. Conformément à la loi du 08.12.1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, vous pouvez demander vos données et y apporter des corrections éventuelles.

**Outre l'envoi par fax, vous pouvez également
renvoyer cette carte par courrier à
Ced-Samsom, à l'attention de Corry Govaerts,
Kouterveld 14, 1831 Diegem**

97.64422 ADV

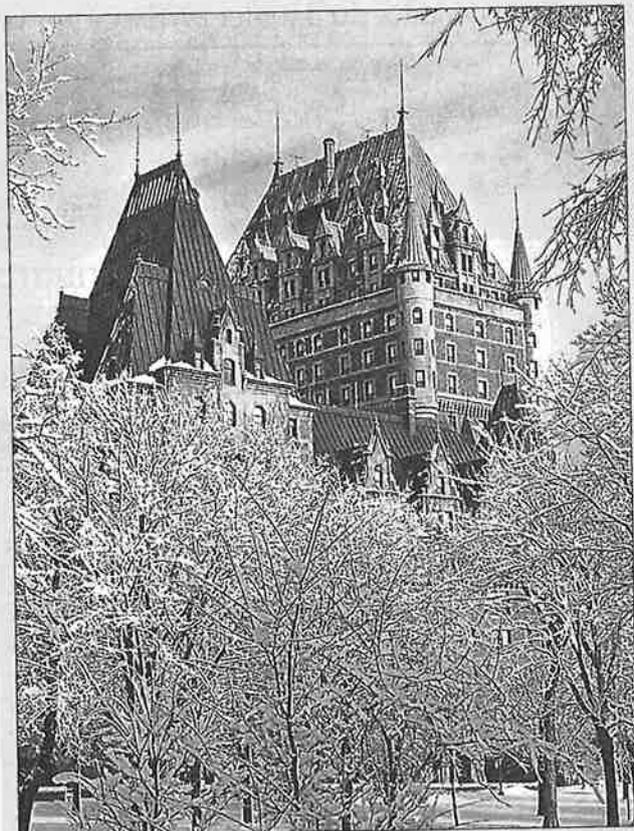
Activités

Voyage : Le Québec... Un pays nommé hiver

1ère quinzaine du mois de mars 1998

Mon pays, ce n'est pas un pays,
c'est l'hiver...

Gilles Vigneault



« Il faut visiter le Québec durant les deux saisons « principales » (été et hiver). Il pourra vous sembler alors avoir visité deux pays totalement différents, les saisons influant non seulement sur les paysages, mais aussi sur le mode de vie des Québécois et leur comportement » (Le Québec, guide de voyage, éditions Ulysse).

Tel est le choix de la Conférence qui vous y emmènera dans le courant de la première quinzaine du mois de mars 1998.

Le choix de l'évidence, parce qu'il est choix de l'exceptionnel. Est-il plus beau paysage que celui d'une immensité boisée et enneigée ? ou de chutes gelées dans un cadre d'une blancheur éclatante ?

L'hiver est l'une des deux images traditionnelles du Québec. Pourquoi s'en priver ?

Il fera froid, certes, mais le début mars annonce la remontée des températures (de -5° à 2° à Montréal et de -8° à 0° à Québec en mars et, par

hypothèse, légèrement moins dans le courant de la 1ère quinzaine, soit ce qu'il faut pour nous mettre à l'abri de tout redoux) et le nombre d'heures d'ensoleillement bien plus élevé qu'à Bruxelles (et égal voire supérieur selon les régions à celui du mois d'octobre).

Quelques vêtements chauds suffiront et seul le bermuda sera franchement déconseillé.

Les points forts du voyage

Située à l'extrémité Ouest du Québec, Hull, avec sa voisine Ottawa, fait aujourd'hui partie de région de la capitale nationale. Hull, c'est avant tout le musée canadien des civilisations, le plus beau de tout le Canada, à la visite duquel nous réserverons une matinée avant de franchir la rivière Outaouais et de nous rendre à Ottawa, pour y voir notamment sa colline parlementaire et le canal Rideau.

Deuxième ville francophone au monde, Montréal nous réservera ses principaux attraits : le parc du Mont-Royal dont les belvédères offrent des points de vue splendides sur la ville et l'Oratoire Saint-Joseph, lieu de pèlerinage réputé, la vieille ville avec sa basilique Notre-Dame, l'édifice religieux le plus célèbre de la ville, au décor d'une exceptionnelle richesse, trop exceptionnelle peut-être à nos yeux, le vieux port et sa place Jacques Cartier, située devant l'Hôtel de Ville dont le balcon résonne encore des quelques mots qui y furent prononcés voici une trentaine d'années, les Iles Sainte-Hélène et Notre-Dame, qui ne méritent peut-être qu'un passage fugitif, le parc olympique avec son Biodôme qui permet en une bonne heure de passer de la forêt tropicale au monde polaire en visitant quatre écosystèmes différents et la tour inclinée du stade du sommet de laquelle la vue est imprenable, sans oublier l'extraordinaire ville souterraine où nous serons à l'abri pour « magasiner » à l'aise.

Après Montréal, nous nous rendrons dans une pourvoirie où nous serons attendus pour partir à la découverte des immensités québécoises. Un repos bien mérité pour ceux qui le désirent et un prétexte à relever les défis de l'hiver pour les autres : randonnées à ski au creux des vallons, balades trépidentes en motoneige, promenades tranquilles en raquettes parmi les sapins ou expériences inusitées comme une randonnée en traîneau à chiens ou une partie de pêche blanche, sous la glace... Les moins sportifs - et même ces derniers car il faut garder quelques forces - pourront profiter de la région lors de l'une et l'autre excursions qui leur seront spécifiquement destinées.

Et puis ce sera Québec, berceau de la Nouvelle-France, Québec dont l'arrondissement historique est inscrit sur la liste des biens du patrimoine mondial de l'Unesco, seule ville fortifiée en Amérique du Nord. Au programme, les Plaines d'Abraham et l'Hôtel du Parlement au-delà de l'enceinte, la Basse-Ville avec sa place Royale et l'Église Notre-Dame-des-Victoires ou le quartier du Petit-Champlain, la Haute-Ville avec sa place d'Armes et le célèbre Château Frontenac où se déroulera notre dîner d'adieu, la terrasse Dufferin et le quartier environnant. Tout citer deviendrait lassant. Nous nous rendrons également dans les environs de Québec y admirer notamment les chutes Montmorency, quelconques en été, mais majestueuses en hiver.

Voyage : Le Québec... Un pays nommé hiver

Les rencontres professionnelles

Les Québécois sont réputés pour la chaleur de leur accueil et cette réputation n'est pas surfaite.

Le voyage sera l'occasion (à moins que ce ne soit l'inverse) d'aller à la rencontre de nos confrères, tant à Montréal qu'à Québec.

Nous nous rendrons à Montréal pour y assister au 3ème colloque du jumelage des barreaux de Montréal et Bruxelles au cours duquel il sera question des nouvelles technologies.

Le prix

Le prix est fixé de la manière suivante :

- membres en règle de cotisation : 59.500 BEF
- stagiaires membres : conditions spéciales selon le nombre de participants (renseignements au secrétariat)
- supplément single : 12.500 BEF (dans la limite des places disponibles)

Le prix comprend, pour un voyage de 10 jours complets sur place (10 nuits au Québec et une nuit en avion lors du retour) :

- le voyage en avion, classe économique, par vol régulier Air France
- le logement avec petit-déjeuner
- tous les repas à l'exception de 4 repas libres
- les transferts et le circuit en autocar
- les visites, les excursions et les activités « neige »
- l'assistance et la présence d'un guide par autocar
- les frais de participation au colloque et aux rencontres professionnelles

- les taxes et services et la TVA.

Tout est donc compris dans ce prix, sauf :

- les boissons et les dépenses personnelles
- le pourboire usuel au guide et au chauffeur
- l'assurance annulation
- les 4 repas libres

Le prix est payable au crédit du compte n° 630-0295260-51 de la Conférence du Jeune Barreau selon les tranches suivantes :

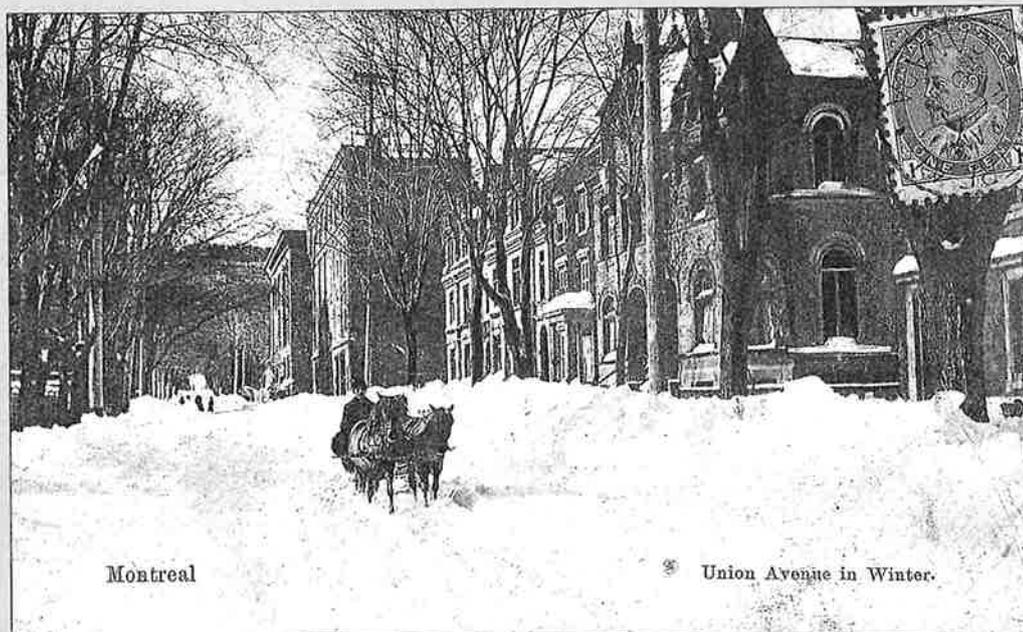
- 20.000 BEF lors de l'inscription
- 20.000 BEF le 1er décembre
- le solde le 1er février

Dans le cadre d'un accord passé avec la Caisse Privée Banque, un prêt exceptionnel à taux réduit vous sera consenti sur demande et vous permettra de répartir votre paiement en 12 mensualités (pour tous renseignements, téléphonez au 512.23.38 ou passez à l'agence de la Caisse Privée Banque au Palais de Justice)

L'inscription est définitive dès le paiement du 1er acompte ou dès communication à la Conférence de l'accord donné par la Caisse Privée Banque quant à l'octroi du prêt.

Attention, le nombre de places est limité. Elles seront attribuées par ordre d'inscriptions définitives.

Le programme détaillé, tant de la partie touristique du voyage que des rencontres professionnelles, sera publié dans le prochain numéro de « La Conférence » de même qu'une brochure de présentation complète, seront à votre disposition au secrétariat de la Conférence dès le 1er octobre.



Montreal

Union Avenue in Winter.

Agenda septembre et octobre 1997

Septembre 1997

- lundi 1er septembre 1997 : prestation de serment
- samedi 27 septembre 1997 : tournoi de tennis avocats-magistrats

Octobre 1997

- lundi 6 octobre 1997 : prestation de serment
- mardi 7 octobre 1997 : grande conférence de Stefaan De Clerck
- Du vendredi 10 octobre 1997 au dimanche 12 octobre 1997 : week-end de détente au Coq

- mardi 14 octobre 1997 : journée d'accueil des stagiaires
- mardi 21 octobre : match de foot entre l'équipe du barreau et celle de la Conférence
- mercredi 22 octobre 1997 : 1ère du procès fictif "Landru" (également les 23, 24, 29, 30 et 31 octobre 1997)
- vendredi 24 octobre 1997 : date limite de remise des consultations pour le Prix des Anciens Présidents
- jeudi 30 octobre 1997 : recyclage "Internet sous le regard du droit"

Petites informations

Petites annonces dans

«La Conférence»

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désirez vendre un bureau, le mettre en location, chercher un collaborateur ou une secrétaire, vendre vos codes...

Merci de faire parvenir vos annonces dactylographiées au secrétariat de la Conférence au plus tard six semaines avant notre date de parution, soit avant le 15 juillet (numéro de septembre), le 15 septembre (numéro de novembre), le 15 novembre (numéro de janvier), le 15 janvier (numéro de mars), le 15 mars (numéro de mai).

Prix exclusivement réservé aux avocats : 1.000 FB pour trois lignes (maximum 75 lettres, signes ou espaces).

Suggestions pour «La Conférence»

Vos suggestions sont les bienvenues. Si vous désirez traiter l'un ou l'autre sujet ou faire connaître une opinion dans le courrier des lecteurs nous serions heureux de publier votre contribution. Merci de contacter à cet égard, de préférence par courrier ou par télécopie, Me Anne KARCHER (tél. 02/648.67.77 - Fax : 02/648.77.15).

Groupements et associations

La Conférence centralise les demandes de ceux d'entre vous qui désirent se grouper ou s'associer. Si vous êtes intéressé par ce service, vous pouvez utilement prendre contact avec la vice-présidente, Me Geneviève TASSIN (tél.02/675.30.30-Fax: 02/675.30.31)

Cotisations

Le paiement d'une cotisation permet de participer à l'ensemble des activités de la Conférence et de bénéficier, pour la plupart d'entre elles, de prix réduits. En outre, seuls les membres effectifs en règle de cotisation sont admis à participer aux élections en fin d'année.

Pour l'année judiciaire 1997-1998, les cotisations sont les suivantes :

membres effectifs :

- avocats stagiaires : 500 F
- avocats inscrits au tableau :
 - moins de 10 ans de barreau : 1.900 F
 - 10 ans de barreau et plus : 2.900 F

membres affiliés :

- conjoints non avocats de membres effectifs :
 - conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 500 F
 - conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 1.900 F
 - membres de la communauté judiciaire : 3.400 F
 - autres sympathisants : 3.900 F
- A verser au compte n° 630-0215121-34

Groupements d'avocats

Bld Louis Schmidt, 72
1040 Bruxelles

Offre de location

Bureaux dans une maison
de maître rénovée

Installation nouvelle appropriée :

accueil, central téléphonique,
salle de conférence, bibliothèque, cafétaria,
parking clientèle, proximité transports en commun.

Perspective de groupement ou association :

location complémentaire pour collaborateurs et stagiaires,

local secrétariat.

Contacteur :

Florence Vandeputte
Tél. 02/736 60 24

A louer appartement-bureaux

Situation :

Bd Lambermont, 314 - 4^{ème} étage
350 m² dont 200 m² bureaux
autorisés

Entièrement remis à neuf, double
châssis à l'arrière, circuit électrique
et tableau neuf, luminaires neufs,
recouvrements sols et murs neufs,
très nombreux placards, pièce de
rangement, prises téléphone et divers

Disponible

Loyer 65.000 F + P.I. + Charges

(environ 11.000 F)

Renseignements :

s'adresser au 736.60.24

Un colloque organisé par les Avocats
Européens Démocrates sur le thème
"Avocats pour les citoyens" se tiendra
les 17 et 18 octobre 1997 à la Maison
des avocats de Bilbao.

Outre les différentes interventions
relatives au sujet traité, traduites
simultanément, l'AED organise égale-
ment une visite au nouveau musée
Guggenheim de Bilbao, qui ne sera
ouvert au public que le 20 octobre
prochain.

Pour obtenir le programme de ce colloque, vous pouvez vous adresser à Me KARCHER (tél. : 648.67.77) ou Me JASPIS (tél. : 215.23.36).

L'Union Royale des Juges de Paix et
de Police nous signale qu'elle
organise, le 12 décembre 1997,
un colloque consacré à la Copropriété
devant le Juge de Paix.

De plus amples renseignements
relatifs à ce colloque seront publiés
dans le prochain périodique.

Confrérie Judiciaire de Saint-Yves - Bruxelles

La Confrérie judiciaire de Saint-Yves - qui regroupe des chrétiens de confession catholique ayant leurs occupations professionnelles au Palais de Justice de Bruxelles - a le plaisir de vous communiquer ses prochaines activités et de vous y inviter cordialement :

Eucharisties à N. D. de la Chapelle, jeudi à 12h15

Messe du Saint-Esprit : 11/09

(bilingue avec la Broederschap Sint Ivo)

Messe des défunts : 13/11 (idem)

Réunions de l'équipe de coordination

(à 13h00, apporter pique-nique, boissons sur place) : les
11/9 et 13/11

Lieu de recueillement du Palais de Justice

(local M43 Niv. 01 rotonde infér.)

rencontre spirituelle tous les mardis de 13h15 à 14h00
(sauf vacances scolaires)

Personnes pouvant être contactées pour la Confrérie :

Me Mireille Bergiers (tél. : 242.27.35),

Me Jean-Marc Baijot (tél. : 285.01.00)

et Me Benoît Stoqart (tél. : 537.71.86)

A louer dans cabinet d'avocats

situé av. Louise deux beaux bureaux

Loyer 12.500 F + charges

Possibilité de collaboration (de préférence bilingue)

Possibilité de bénéficier du secrétariat

Tél. : 644.02.76

Service de placement des stagiaires

La Conférence du Jeune Barreau
rappelle qu'elle organise un service
de placement des stagiaires.

Vous pouvez adresser vos demandes
et vos offres de stage de préférence

par courrier ou fax à

Me Pierre WINAND

(tél. : 02/640.59.26

- Fax : 02/640.10.34).

A louer deux bureaux

Infrastructure complète

Avenue Louise (proximité Bois de la Cambre)

Renseignements : 344.14.44

Match de foot

L'équipe de football du Barreau de Bruxelles cherche de nouvelles recrues : ceux qui désirent participer à cette belle aventure doivent contacter Didier de Quévy au 538.28.30 ou François Baudhuin au 538.93.93.

Le match contre le Jeune Barreau a lieu le 21 octobre 1997 à 19 heures au Parc de Woluwé.

Village PME

La Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles participera, les 25 et 26 septembre prochain au "Village PME" qui se tiendra à l'Autoworld de Bruxelles. Elle y accueillera tous ceux qui désirent obtenir de plus amples renseignements quant à son fonctionnement, ses activités scientifiques et les ouvrages qu'elle édite.

Agenda des fournisseurs et services spécialisés

LOGICIELS SPÉCIALISÉS

AISE **MEMLEX**
CENTER (AVOCATS)

DDS • NOVELL • WINDOWS • OS/2
Rue de Taillis-Pré, 36
6200 Châtelineau
Tél. : 071/38 90 05 • Fax : 071/38 09 07

CICERO
LawPack

N°1 des logiciels pour avocats

INFORMA Europe
Lovegemstraat 8 • 1861 Wolvenstem
N° vert : 0800 91 080
Fax : 02/272 03 85

LEXel 

La solution informatique
pour la gestion de votre cabinet d'avocat

Pyramique SA
60c Avenue de la Toison d'Or • 1060 Bruxelles
Tél. : 02/538 54 76

FOURNITURES DE BUREAUX

DICTEE
CENTER

R. Sallierio



Appareils de dictée • Plastification • Fax • Copieurs

88a Chaussée de Charleroi
1060 Bruxelles
Tél. : 02/538 47 65 • Fax : 02/534 10 74

Landy Communication & Informatique

PC, hard & soft, GSM, Fax, Copieurs

AGENT AGRÉÉ **proximus**

SERVICE APRÈS-VENTE VIP

Tél. : 02/269 43 15 • Fax : 02/269 41 03

S.A. ODENDHAL

65b Rue de la Régence
1000 Bruxelles
Tél. : 02/512 13 83 • Fax : 02/511 42 93

DOCUMENTS EXCHANGE

DX
Hays Document
Exchange

3 Place Thomas Balis • 1160 Bruxelles
Tél. : 02/660 21 21 • Fax : 02/660 22 33

DETECTIVES



Détectives Privés Agréés

B.D.R.I. s.a.

Avenue de l'Hippodrome 122 • 1050 Bruxelles
Tél. : 02/647 47 81 - 647 48 53 • Fax : 02/647 99 71

ARCHIVAGE

Hays Information
Management

32 Rue Picard • 1080 Bruxelles
Tél. : 02/427 71 23 • Fax : 02/420 66 86

RESTAURANTS

La Cuisine
au Beurre



2a Rue du Faucon
1000 Bruxelles
Tél. : 02/502 19 81

TRAITEURS

LES FRERES
DEBEKKER

95 Rue Charles Degroux
1040 Bruxelles
Tél. : 02/736 00 40 • Fax : 02/736 67 00

TRADUCTEURS JURÉS

Alias
languages

CompuServe 101661,2777

101 Bld Saint-Michel • 1040 Bruxelles
Tél. : 02/735 55 95 • Fax : 02/733 67 28
Modem : 02/732 00 67



4-6 Rue de l'Épée (Pl. Bruegel)
1000 Bruxelles
Tél. : 02/511 76 39

Gastronomical Events
ALLMONE
02/347 11 83
Service & Equipment

134 Rue des Carmélites
1180 Bruxelles
Fax : 02/343 42 03

Attica

EXPERTISE IN
LEGAL AFFAIRS

146 Av. E. Demolder
1030 Bruxelles
Tél. : 02/245 51 61 • Fax : 02/215 42 12

Message 9h10 Mr. Dupont
a appelé.

Message 9h35 Mr. Dupont
a rappelé.

Message 9h55 Mr. Dupont
a appelé.
LE RAPPELER !!

Message 10h15 Monsieur
Dupont a appelé.
C'est urgent !!!

Message 10h45 URGENT!
Rappeler Mr. Dupont
ou + 11h!

Message 11h10 Mr. Dupont
doit aller chez un
client.
Le rappeler
MAI...

Message 11h40 Mr. **DUPONT** est en
rendez-vous.
L... melle à

Message 12h08 Mr. **DUPONT !!**
**JL A DES ÉLÉMENTS
IMPORTANTES POUR
LE DOSSIER DE DEMAIN!**

Avec Proximus, vous êtes accessible à tout moment et ça plaide en votre faveur.

Plus que jamais, quand il s'agit de leur défense, vos clients exigent de vous une disponibilité permanente. Soyez toujours là quand il le faut avec Proximus.

Grâce à sa couverture optimale du territoire, de nombreuses connexions internationales et une vaste gamme de services à la pointe de la technologie, Proximus s'impose comme le partenaire incontournable en mobilophonie...

Et, en plus de ses tarifs avantageux, Proximus vous permet – à partir de factures claires et détaillées – de contrôler et d'analyser votre poste "communications".

Pour plus de renseignements, rendez vous chez un agent agréé Proximus, dans un point de vente Belgacom ou appelez gratuitement le **0800-13012**.
GRATUIT



Proximus nous rapproche tous.

